

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. JANVIER

1779.

TOME CLII.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. JANVIER

1779.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Sermons de Mr. l'abbé Poulle, prédicateur
du Roi, abbé-commendataire de Notre-
Dame de Nogent. A Paris, chez Merigot.
A Liege, chez Lemarié 1778. 2 vol. in-
12.*

MR. l'abbé P. est vraisemblablement le
premier orateur qui ait composé treize
discours, sans jamais rien confier au papier,
& qui les ait portés pendant plus de quarante
années, renfermés dans les trésors de sa mé-

A 2

moire

moire. Ils n'ont été arrachés à son secret que par les vives sollicitations d'un neveu, qui a cru, avec raison, qu'il pouvoit par ce moien servir la religion. " L'éloquence de Mr. P, dit l'abbé de Fontenai (*Aff. & Ann. n.º. 33*) est douce, facile, élégante. Elle plait d'autant plus qu'elle se rapproche davantage de la nature. Jamais elle ne cherche les ornemens; ils se présentent devant elle „ Le jugement de cet excellent critique se vérifie certainement à l'égard de plusieurs endroits de ces discours; mais il y en a quelques-uns où l'on trouve de la gêne & de l'affectation, où l'on diroit que l'auteur court après le bel-esprit. Dans le sermon sur la foi, p. ex. on trouve des chûtes qui tiennent de l'épigramme, & qui paroissent même avoir quelque chose de burlesque. " Attendez : aux approches de la mort, ce moment de la terrible décision des doutes & des difficultés, leurs anciens soupçons se réveillent, leurs alarmes revivent avec leur incertitude : un masque de philosophie semble annoncer au-dehors le calme de leur esprit; il ne sert qu'à mieux cacher le trouble intérieur qui les agite : c'est le dernier soupir de la foi. Ah! malheureux! sur le point de se plonger dans le gouffre effroyable de la destruction ils appellent le néant, l'éternité leur répond „

Le stile de l'auteur est en général si coupé, les interrogations, les exclamations, tellement accumulées, que les vrais mouvemens de l'éloquence semblent être prévenus & étouffés par ces figures véhémentes; les idées de

l'auditeur ne se forment, pour ainsi dire, que furtivement & ne peuvent prendre assez de confiance pour intéresser le cœur. " Les siècles se précipitent, le jour du jugement s'avance dans l'obscurité; il arrive; le tonnerre de la voix qui brise les cédres du Liban, retentit jusqu'au fond des tombeaux : *Levez-vous morts*. La foi s'enfuit avec le tems, pour ne plus paroître : l'univers s'écroule; la nature expire; Dieu se manifeste; tout est éternel; le vice & la vertu, les châtimens & les récompenses. Où seront les impies? où serons-nous nous-mêmes? „ . . . " Par la lumière intérieure de la foi les événemens naturels ont l'effet des miracles... La vivacité des desirs emporte un voluptueux vers l'idole de sa passion. Que trouve-t-il? un cadavre. Quel coup! ô réveil de la foi! ô changement subit! c'est un pénitent, & le modèle des pénitens. Qu'eût opéré de plus le prodige de la résurrection d'un mort, dont il auroit été le témoin? „

Cependant dans ces passages même où l'éloquence peut-être trop pressée & trop forte de choses, semble manquer du développement nécessaire, on ne peut que se faire une idée brillante de l'esprit de l'auteur, du feu de son élocution, & sur-tout de la vivacité de son imagination qui dans un clin d'œil achève les tableaux les plus composés & les plus riches, qui unit heureusement les images les plus opposées, & rend à l'ame de l'auditeur un calme parfait après l'avoir pénétré d'horreur & d'effroi. " Depuis que l'irréligion a prévalu,

qu'elle a renversé la digue formidable de la foi, la nation ne se reconnoit plus elle-même. Quel débordement de corruption ! quelle agitation dans les esprits ! quelles opinions ! quels systêmes ! quelles mœurs ! quel avilissement ! quels scandales ! quelles passions ! quelles idoles ! quel luxe ! quelles ruines ! quels forfaits ! Que les ministres évangéliques se taisent ; la foi n'a pas besoin d'apôtre, ni de défenseur. Sa cause est devenue la cause de la société ; l'illusion commence à se dissiper ; les yeux s'ouvrent ; on voit le mal ; on en connoit la source ; l'irréligion s'est enfin blessée de ses propres armes ; elle s'est trahie par ses excès ; elle est effraïée elle-même des maux qu'elle a causés. Puissè-t-on dire bientôt : l'impïété fut démasquée ; elle n'est plus ; la foi triomphe & le monde est heureux „

Mémoires du maréchal de Berwick, écrits par lui-même. A Paris, chez Moutard ; à Liege, chez Orval-Demazeau 1778. 2 vol. in-8°.

Immédiatement après la mort du maréchal de Berwick il a paru un recueil sous le titre de *Mémoires*, qui n'est qu'une compilation informe sans intérêt comme presque sans vérité. Les histoires générales sont aussi très-défectueuses dans la relation des exploits militaires de ce célèbre général & dans tout ce qui le concerne. L'ouvrage qu'on donne ici au

1. Janvier 1779.

7

public, présente une histoire de sa vie telle qu'aucun autre n'auroit pu la donner, puisqu'elle est écrite de sa propre main. Sa conduite soit à la guerre, soit dans l'administration civile y est rapportée fidèlement. Tout y est plein de choses & de détails propres à éclaircir l'histoire du tems. La Hongrie, l'Irlande, la Flandre, l'Espagne, la Savoie, l'Allemagne ont été successivement le théâtre où s'est montré Mr. de Berwick. De dix-huit campagnes qu'il a faites, aiant le commandement en chef des armées, il n'y en a pas une qui n'ait été marquée par des succès extraordinaires; & cela dans le tems où la fortune sembloit avoir abandonné le parti dans lequel il étoit engagé; comme si la victoire, dit Bolingbroke, n'aiant que de l'indifférence pour les nations qui se faisoient la guerre, eût réservé ses faveurs pour les répandre sur deux hommes dans les veines desquels couloit le même sang, les duc de Marlborough & de Berwick (a).

On trouve dans le cours de ces *Mémoires* différens portraits qui méritent d'être conservés avec d'autant plus de soin, qu'ils sont tracés par un homme qui n'écouloit ni passion ni préjugé, & qu'on doit les considérer comme étant d'une ressemblance parfaite. Je m'arrête d'abord à celui de Charles V, Duc de Lorraine. "C'étoit un Prince éminent par sa prudence, sa piété & sa valeur; aussi habile

(a) La mere du duc de B. étoit Arabella Churchill, sœur du duc de Marlborough.

qu'expérimenté dans le commandement des armées; également incapable d'être enflé par la prospérité, comme d'être abattu par l'adversité; toujours juste, toujours généreux, toujours affable. A la vérité, il avoit quelquefois des mouvemens vifs de colere, mais dans l'instant la raison prenoit le dessus & il en faisoit ses excuses. Sa droiture & sa probité ont paru, lorsque, sans considérer ce qui pouvoit lui être personnellement avantageux, il s'exposa en 1688 à la guerre que l'Empereur méditoit contre la France, quoique ce fût l'unique moïen pour être rétabli dans ses états &c. „ La note que l'éditeur a ajoutée à ce portrait contient une lettre qui mérite d'être connue; elle est pleine d'une philosophie sublime & touchante. “ Ce Prince mourut à Velz, près de Lintz, le 17 Avril 1690, âgé d'environ quarante-huit ans; il écrivit en mourant à l'Empereur Léopold son beau-frere, la lettre suivante. *Sacrée Majesté, suivant vos ordres, je suis parti d'Inspruck, pour me rendre à Vienne; mais je suis arrêté ici par un plus grand maître. Je vais lui rendre compte d'une vie que je vous avois consacrée toute entière. Souvenez-vous que je quitte une épouse qui vous touché, des enfans à qui je ne laisse que mon épée, & des sujets qui sont dans l'oppression „*

Le maréchal de Luxembourg n'a peut-être jamais été apprécié avec autant d'équité & de justesse que dans ces *Mémoires*; trop exalté par les uns, trop abaissé par les autres, il sembloit, pour ainsi dire, attendre encore un jugement

gement raisonnable. On le trouvera dans ce que nous en dit Mr. de Berwick. “ Jamais homme n'eut plus de courage, de vivacité, de prudence & d'habileté; jamais homme n'eut plus la confiance des troupes qui étoient à ses ordres; mais l'inaction dans laquelle on l'avoit vû rester après plusieurs de ses victoires, l'a fait soupçonner de n'avoir pas envie de finir la guerre, ne croiant pas pouvoir faire la même figure à la cour qu'à la tête de cent mille hommes: quand il étoit question d'ennemis, nul général plus brillant que lui; mais du moment que l'action étoit finie, il vouloit prendre ses aises, & paroïssoit s'occuper plus de ses plaisirs, que des opérations de la campagne. Sa figure étoit aussi extraordinaire, que son humeur & sa conversation étoient agréables. Sa grande familiarité lui avoit attiré l'amitié des officiers; & son indulgence à ne point se soucier d'empêcher la maraude, l'avoit fait adorer des soldats, qui, de leur côté, se piquoient d'être toujours à leur devoir, quand il avoit besoin de leurs bras „

Depuis que le tribunal de la chère philosophie dispense les titres de la célébrité & de la gloire, Louis XIV trop attaché aux droits de la roïauté & sur-tout un peu trop chrétien, est tombé en discrédit. Il n'y a point de si petite brochure, point de si pénible discours académique, dont l'auteur ne s'escrime contre la mémoire du révocateur de l'édit de Nantes. Mr. de B. foudra au bruit de toutes ces factieuses cohues, parle de ce Monarque dans les termes suivans. “ Aucun homme ne

montra plus de fermeté , & moins de crainte de la mort ; toujours soumis & résigné aux volontés de Dieu , il donna tous les ordres qu'il crut nécessaires , & puis attendit tranquillement sa dernière heure. Il y avoit déjà quelques années qu'il étoit occupé de ces réflexions sérieuses , & il avoit plusieurs fois dit à la Reine d'Angleterre , qu'il n'ignoroit pas , qu'étant vieux , il devoit bientôt mourir , & qu'ainsi il s'y préparoit tous les jours , afin de n'être pas surpris. On avoit de lui une toute autre opinion dans le monde ; car on s'imaginait qu'il ne pouvoit souffrir qu'on lui parlât de la mort. Je fais pourtant ce que je viens de rapporter de la bouche même de la Reine, Princessè très-véridique. Il faut avouer que jamais Prince n'a été si peu connu que celui-ci. Les Protestans le faisoient passer en Europe pour un homme inaccessible , cruel & sans foi. J'ai eu l'honneur d'en avoir souvent audience & de le voir très-familierement , & je puis assurer qu'il n'y avoit de fier en lui que l'apparence. Il étoit né avec un air de majesté , qui en imposoit tellement à tout le monde , qu'on ne pouvoit en approcher sans être saisi de crainte & de respect ; mais dès qu'on vouloit lui parler , son visage se radoucissoit , & il avoit l'art de vous mettre dans l'instant en pleine liberté avec lui : il étoit l'homme de son royaume le plus poli ; il savoit sa langue en perfection ; & dans ses réponses il y mettoit tant de choses obligeantes , que , s'il accordoit quelque chose , on croioit recevoir le double ; & s'il refusoit , on ne pouvoit s'en

plaindre. Depuis la monarchie, vous ne trouverez pas de Roi plus humain. Parmi les grands du royaume, hors le chevalier de Rohan, il n'y a eu aucun sang répandu de son regne, & même celui-ci ne perdit la vie, que parce que personne n'eut ou l'amitié ou le courage de demander sa grace; car le Roi en allant & revenant de la Messe le matin de l'exécution, se tourna de tous côtés, pour voir si les parens ou les amis ne viendroient pas se jeter à ses pieds „

Ce que Mr. de B. ajoute touchant le reproche fait à Louis XIV, au sujet de la guerre qu'il entreprenoit légèrement & par laquelle il a nui autant à ses propres états qu'à ceux de ses voisins, peut faire une exception fondée, dans l'éloge de ce Prince. La maniere dont Mr. de B. le justifie, ne satisfera pas des hommes affermis dans les vrais principes du droit civil & même dans les premières notions du droit naturel. “ Je fais que pour ce qui regarde sa bonne foi, on m'objectera tout ce qu'il a fait contre les traités; mais j'ose assurer qu'il n'en a jamais violé, qu'on ne lui eût persuadé que ses ennemis y avoient premièrement donné atteinte; & sans approuver ces infractions, quel est le Prince, quelle est la nation qui puisse se vanter d'avoir toujours préféré la bonne foi & la justice à ses intérêts? Il n'est question que d'un peu plus ou d'un peu moins; car l'on peut avancer hardiment, qu'il semble que la religion, l'équité & la parenté ne sont plus présentement des motifs qui fassent impression; &

que pour satisfaire son ambition, & se procurer quelques avantages, l'on se croit tout permis „. Tout cela peut être, & n'est effectivement que trop vrai ; mais dans les jugemens moraux, ce n'est pas sur ce qui est généralement pratiqué, que le sage se règle, mais sur ce qui doit être pratiqué. L'équité n'eût-elle plus qu'un seul partisan, n'en eût-elle aucun, c'est sur elle, sur elle seule, sur ses droits invariables & imprescriptibles que l'homme de probité, que l'homme chrétien se décide pour distribuer la louange & le blâme.

C'est sur-tout sur l'histoire de Jacques II que ces *Mémoires*, jettent un grand jour. J'ose assûrer que personne n'a parlé de ce Prince avec moins de prévention, ni de ses ennemis avec plus de décence & de modération. En parlant du Pape Innocent XI, de l'Empereur & du Roi d'Espagne, M. de B. assûre que “ jamais leur intention ne fut pourtant de déthrôner le Roi d'Angletere ; & pour preuve, Dom Pedro Ronquillo, ambassadeur d'Espagne à Londres, dans une audience particulière qu'il demanda exprès, fit entrevoir clairement au Roi que l'orage le menaçoit ; mais en même-tems il l'assûra, au nom de la Maison d'Autriche, que s'il vouloit entrer dans la ligue, il n'y auroit plus rien à craindre pour lui, & que tout l'effort se tourneroit contre la France „.

Mais si Mr. de B. justifie le souverain Pontife & deux des plus grands Monarques de l'Europe que les historiens françois ont peu ménagés, il n'oublie pas ce qu'il doit à

Jacques II. On fait que c'est la marotte des petits écrivains de chercher toujours dans l'Eglise, dans ses chefs ou ses défenseurs la cause des révolutions politiques ou religieuses. Si on les en croit, c'est la précipitation de Clément VII qui a causé le schisme d'Angleterre; c'est la dureté de Léon X qui a soulevé Luther; c'est la sévérité du concile de Constance qui a affermi l'hérésie des Hussites; & enfin c'est le zèle indiscret de Jacques II qui l'a précipité du trône. Mr. de B. réfute cette dernière calomnie, comme les autres l'ont été par les meilleurs historiens, & la première par Mr. de Voltaire lui-même *. La justification de Jacques est encore mieux développée dans une note, que l'éditeur ajoute aux réflexions de Mr. de B. " Pourquoi ce Roi a-t-il été dépossédé après seulement quatre ans de règne ? On peut même assurer qu'il l'a été sans avoir encouru la haine de ses sujets. S'il étoit resté parmi eux, ils ne se seroient probablement jamais portés à aucun outrage contre sa personne. Il n'étoit pas possible de ne pas respecter sa vertu & la droiture de ses intentions. La grande & principale cause de son détronement a été le refus constant qu'il a fait d'entrer dans la ligue d'Ausbourg, & de seconder l'animosité de l'Empereur, du Roi d'Espagne, du Prince d'Orange & d'Innocent XI contre Louis XIV. . . . Ce refus engagea toutes les Puissances liguées contre Louis XIV, à concourir, sinon directement à son expulsion, du moins à une entreprise pour le contraindre à

* Annales
del'Empire.

entrer dans la ligue. Le Prince d'Orange qui se voioit bien près du trône par le droit de sa femme, & qui avoit depuis long-tems des vûes d'ambition, se chargea avec plaisir d'être l'exécuteur de leur volonté „ L'auteur de cette note s'étend ensuite particulièrement sur le zele de ce Prince pour la religion catholique & les démarches qu'il fit pour la rétablir en Angleterre. Il fait voir que sans l'ambition inquiete & intrigante de quelques mylords mécontents, le trône de Jacques n'auroit point été ébranlé. " Il étoit sincèrement attaché à la religion catholique, & il la regardoit comme seule véritable; il avoit beaucoup souffert durant le regne de son frere pour se maintenir dans le droit de la professer; étant monté sur le trône, il crut pouvoir faire célébrer l'office dans sa chapelle-royale, suivant le rit romain, avec toute la solemnité & toute la pompe qui convenoient au lieu. Il crut aussi, qu'il étoit de sa dignité de vivre en correspondance avec le Pape, chef de sa religion, comme faisoient tous les autres Rois catholiques; d'avoir un ministre auprès de lui, & d'en recevoir un de sa part. Il crut devoir tirer ses sujets catholiques de l'oppression où ils étoient, & suspendre en vertu de sa prérogative royale les loix pénales portées autrefois contre eux : il permit donc à quelques Catholiques de porter les armes dans ses troupes; il en introduisit d'autres dans ses conseils, en les dispensant du serment du Test : il ne perit dans cette pratique qu'après un jugement du banc du Roi,

la cour de justice la plus accréditée, qui décida qu'il avoit le pouvoir dispensatif des loix pénales; jugement qui fut confirmé par le chancelier & les douze juges d'Angleterre, qui sont les interpretes des loix. Il entreprit d'aller plus loin, & d'établir la liberté de conscience en faveur de presque tous les dissidens : il y fut décidé, non - seulement par l'intérêt de la communion, mais parce que cette loi lui parut juste en elle-même, la seule capable de réunir les esprits, & de les faire vivre en paix, d'augmenter les forces de l'état, en faisant concourir tous les bras au bien général, & à donner de la vigueur au commerce. En effet, la déclaration fut reçue avec de grands témoignages de joie par les Presbytériens, & on en vit revenir en Angleterre des essaims qui s'étoient expatriés pour cause de religion, & avoient porté les manufactures de laine à Leuwarden, à Lunebourg & dans la Frise. On fait l'opposition qu'il trouva de la part de l'église anglicane, & comment il procéda par des voies juridiques. Voila à-peu-près à quoi se réduisent les entreprises, qu'on a tant reprochées à cet infortuné Monarque, & qui ont tant alarmé la nation. Aussi y a-t-il apparence que même les Protestans zélés seroient revenus de leurs terreurs, si l'ambition de quelques grands ne se fût point mêlée à la religion. Cette maniere de raisonner sur la destinée de Jacques II, rappelle ce mot judicieux de J. J. Rousseau, qui justifie bien la religion du reproche des guerres civiles, qu'elle a si souvent

& si injustement effuïé : *quant aux guerres de religion, il n'en est aucune, qui n'ait eu sa cause dans les cours & dans les intérêts des grands.*

Un des endroits de ces *Mémoires* que les philolophes liront avec le plus de mécontentement, c'est la conduite que tint le maréchal de B. envers les Camifards. Le beau projet du rappel des Protestans ne gagna rien à la publication des anecdotes que nous apprenons ici des dangereux & abominables sectaires des Cévennes " Je me rendis à Montpellier au mois de Mars, 1705. J'y trouvai les affaires assez tranquilles en apparence ; mais pourtant, dans le fond, les Huguenots ne respiroient qu'après des occasions de recommencer la révolte. Le maréchal de Montrevel, au moïen d'une véritable armée, les avoit battus en 1703. Le maréchal de Villars, qui lui avoit succédé, avoit trouvé moïen, par la négociation, de défunir les chefs & de disperser les membres ; mais le mal restoit toujours enraciné dans les cœurs, de maniere qu'il n'y avoit qu'une grande attention & une grande sévérité qui pût empêcher le feu de se rallumer..... Le même jour que j'entrai dans la province, l'on prit un nommé Castanet, prédicant, lequel fut roué à Montpellier, convaincu de toutes sortes de crimes énormes, & non pour fait de religion, comme on a affecté de le publier dans les pais étrangers „

„ Au retour d'une tournée que je fis dans les Cévennes, étant un soir chez Mr. de Bafville, intendant de la Province, un espion nous

Nous vint avertir qu'il y avoit dans Montpellier nombre de chefs des Camifards, lesquels y étoient venus à deſſein de concerter un nouveau ſoulevement. Nous fimes ce que nous pumes pour ſavoir de lui dans quelles maiſons ils pouvoient être, pour les arrêter; mais, malgré nos menaces & nos promeſſes, cet eſpion, fanatique lui-même, ne voulut jamais nous en dire davantage. Je fis donc aſſembler dans l'inſtant la milice bourgeoiſe de la ville, que l'on diſtribua dans tous les quartiers, & puis je fis faire la viſite de toutes les maiſons. Je défendis que le lendemain on n'ouvrit les portes que je ne l'ordonnaſſe, bien réſolu de ne point laiſſer échapper les Camifards; vers la pointe du jour, le lieutenant du prévôt trouva dans une chambre trois inconnus, qui ſe mirent d'abord en déſenſe, de maniere qu'il y en eût un de tué; les deux autres furent légèrement bleſſés. Un de ceux-ci qui étoit Génevois, déſerteur du régiment de Courten, fuiſſe, me dit que ſi je voulois lui ſauver la vie, il me découvriroit tout; & ſur ce que je lui promis, qu'en cas que ce qu'il ſavoit méritât cette grace, je la lui accorderois; il me raconta qu'ils étoient venus à Montpellier, pour y exécuter un projet formé contre Mr. de Baſville & moi, ce qui devoit être le ſignal de la révolte générale; que tous les chefs des Camifards étoient à Niſmes pour y régler leurs affaires, & qu'ils avoient de toutes parts fait proviſion d'armes & de munitions: il offrit de plus, de nous montrer les maiſons où ces gens-là ſe tenoient

à Nîmes ; ainsi je le fis partir en poste , avec des gardes , pour s'y rendre plus diligemment. En effet , l'on y arrêta Ravanelle , Jonquet , Billar , & beaucoup d'autres. Mr. de Bafville & moi , nous y arrivâmes peu d'heures après , & sachant que Catinat étoit dans la ville , je fis tant de peur aux habitans , que celui chez qui il étoit , l'obligea de fortir de sa maison , crainte d'être pendu , ainsi que je l'avois fait publier au son de trompe. Ce Catinat fut donc pris dans les rues : & comme il demanda à me parler , on me l'amena. Il me dit qu'il souhaitoit de me voir en particulier , aiant quelque chose d'important à me communiquer : je le fis entrer dans ma chambre , les mains liées derrière le dos , & alors je voulus savoir ce qu'il avoit à me dire ; il me répondit que c'étoit pour m'avertir que la Reine d'Angleterre , dont il avoit la commission , feroit au maréchal de Tallard , prisonnier à Nottingham , le même traitement que je lui ferois. On n'a peut-être jamais ouï parler d'une pareille effronterie ; aussi le renvoiai-je sur le champ à Mr. de Bafville , qui , par une commission particulière de la cour , faisoit le procès à tous ces misérables. Il y en eut environ une trentaine de convaincus & de mis à mort. Ravanelle & Catinat , qui avoient été grenadiers dans les troupes , furent brûlés vifs , à cause des sacrilèges horribles qu'ils avoient commis. Billar & Jonquet furent roués ; le premier étoit lieutenant de dragons , fils d'un médecin de Saint-Hippolyte , garçon bien fait , qui paroissoit avoir de l'esprit , &

qui, à cause de la facilité qu'il avoit d'entrer chez nous, s'étoit chargé d'exécuter le projet formé contre Mr. de Basville & moi; il l'avoua, & sembloit même s'en faire gloire „

Mr. de B. parle ensuite des cruautés inouïes que ces fanatiques exerçoient sur les prêtres & les femmes grossés, cruautés dont à peine on trouvera d'exemples chez les antropophages du Brésil & de l'Orénoque, & dont j'ai déjà dit un mot dans le Journal du 1. Oct. 1778, p. 163; mais comme on pourroit se récrier que c'étoient des furieux & des écervelés, dont on ne peut rien conclure contre les sectaires en général, Mr. de B. fait voir tout au contraire que ce sont ces révoltans excès qui ont sauvé la France, & que si les Camifards avoient été plus modérés, elle se fût trouvée dans le plus grand danger. "C'est cette horrible conduite qui fut cause qu'il n'y eut jamais parmi eux que la lie du peuple; s'ils avoient vécu en chrétiens, & qu'ils se fussent seulement déclarés pour la liberté de conscience & la diminution des impôts, ils auroient engagé dans la révolte, non-seulement tous les Huguenots du Languedoc, dont on prétend que le nombre monte à deux-cent mille, mais il y a apparence que la contagion se seroit communiquée aux provinces voisines & peut-être même que beaucoup de Catholiques ennuiés de paier les impôts, se seroient aussi joints à eux, „

Ce qui est singulièrement estimable dans ces *Mémoires* & ce que je n'ai vû dans aucun ouvrage de cette nature, c'est que dans le détail

des opérations militaires, l'esprit national ou l'esprit de parti, n'est pour rien. On n'y cherche point à exagérer les succès, ni à diminuer les pertes; les fautes des généraux n'y sont pas aggravées, & leurs talens n'y sont pas appréciés au-dessus de leur prix réel. La vérocité du duc de B. est au-dessus des considérations les plus délicates, comme au-dessus de sa propre gloire. Les relations des combats sont extrêmement fides & exactes, conformes au local que j'ai quelques fois eu occasion d'examiner moi-même, & à différentes circonstances & anedotes que j'ai recueillies chez les gens du pais, & que la tradition y a conservées. C'est ce que j'ai remarqué surtout dans ce qu'il rapporte du siège de Bude, de la bataille de Mohacs (a), de celle de

(a) Il est assez singulier que cette victoire de Mohacs qui venge si bien la défaite & la mort du jeune Roi Louis, soit attribuée à trois capitaines différens. Le duc de Berwick (t. I. pag. 15) l'attribue exclusivement au Duc de Lorraine; il ne dit pas un mot de l'Electeur de Baviere, ni du Prince Louis de Baden. Cependant quelques historiens, entre lesquels se trouve (si ma mémoire ne me trompe) Mr. de Voltaire, dans ses *Annales de l'Empire*, ne parlent que du Prince Louis de Baden. D'un autre côté, j'ai sous les yeux une médaille frappée à l'honneur de l'Electeur de Baviere, dont le champ représente la bataille de Mohacs; l'exergue porte : *Mohazianum Bavaricæ strenuitatis Monumentum 1687*; & le tour : *Confociamini & vicimini quia hic est Emmanuël. Isai. 7*; le revers représente le buste de l'Electeur sur une colonne qu'un taureau s'efforce en vain de renverser; l'exergue :

Lunatum

Nerwinde &c. Enfin pour donner une entiere confiance à ces *Mémoires*, il suffit de connoître le caractère de l'auteur; c'étoit incontestablement un des hommes les plus droits de son siècle: on ne fera pas fâché de trouver ici le portrait qu'en fait Bolingbroke; l'article de la religion sur-tout a dans la bouche de ce fameux mylord quelque chose de piquant. " Le maréchal de Berwick étoit au-dessus de l'argent, & son défintéressement, déjà bien connu par nombre de traits, éclatera davantage quand le public sera instruit de plusieurs faits que sa modestie lui avoit fait céler. Il étoit exact observateur de la justice, & si fidele ami de la vérité, qu'il avoit coutume de garder un profond silence sur les affaires, dont l'importance demandoit le secret; & aucun motif d'inérêt ou autre ne pouvoit l'engager à violer la loi qu'il s'étoit prescrite à lui-même. Personne n'avoit plus d'humanité que lui; il étoit naturellement affable, & s'il ne le paroïssoit pas au premier abord, cela ne provenoit que de la réserve que l'élévation de son rang lui avoit imposée, & de ce qu'il craignoit de se trop livrer

Lunatum reprimat virtus sic Boja furorem.

Pour concilier tout cela, il faut regarder le Duc de Baviere comme auxiliaire & ne commandant que ses propres troupes, & le Prince de Baden comme généralissime des troupes des Cercles également auxiliaires, tandis que le Duc Charles conduisoit les troupes de l'Empereur & dirigeoit les opérations générales.

à la familiarité d'une nation souvent portée à en abuser. Quand il ne traitoit point d'affaires, & qu'il se trouvoit parmi ses amis, il étoit familier & parfaitement à son aise. On a toujours remarqué en lui l'humeur la plus égale, ce qui sembloit être une qualité acquise; car il étoit naturellement vif & porté à la colere. Il fut dès sa jeunesse exempt des vices, qui ne sont guere regardés comme des taches à cet âge, & dans les personnes de sa profession. Son penchant pour la vertu le porta bientôt à la religion, & la religion à la piété, dans laquelle il persévéra inviolablement. Elle fut en lui si douce, qu'elle n'imposa jamais la moindre contrainte à ceux qui vivoient avec lui „

Le président Montesquieu qui avoit connu particulièrement cet illustre capitaine, nous en parle en ces termes. “ J'ai vû de loin dans les livres de Plutarque, ce qu'étoient les grands hommes; j'ai vû en lui de plus près ce qu'ils sont, je ne connois que sa vie privée: je n'ai point vû le héros, mais l'homme dont le héros est parti... Il aimoit ses amis: sa maniere étoit de rendre des services, sans vous rien dire; c'étoit une main invisible qui vous servoit... Il avoit un grand fond de religion. Jamais homme n'a mieux suivi ces loix de l'Evangile, qui coûtent le plus aux gens du monde: enfin, jamais homme n'a tant pratiqué la religion, & n'en a si peu parlé.... Il ne disoit jamais de mal de personne; aussi ne louoit-il jamais les gens qu'il ne croioit pas dignes d'être loués „

Il n'y a guere moins de bonne philosophie & de sentiment dans le tableau que l'éditeur de ces *Mémoires* fait de la vie retirée de Mr. de B. depuis l'an 1724 jusqu'en 1732. " Il vivoit à Fitz-James avec sa famille & un petit nombre d'amis, s'occupant de ses jardins : c'étoit lui-même qui les avoit plantés. Son ame sembloit s'y être peinte ; tout y étoit dans le grand, & du meilleur goût. On ne voioit chez lui aucun faste ; il y menoit une vie uniforme & simple. Toutes ses heures étoient réglées & remplies : la lecture & la promenade faisoient ses principales occupations. Il jouoit peu, préférant la conversation, qu'il avoit douce, aimable & variée : il avoit vû tant de choses ; sa vie avoit toujours été occupée par les plus grandes affaires ; jusqu'alors, il n'avoit point connu le repos. Son ame se trouvoit donc, pour la premiere fois, livrée, pour ainsi dire, à elle-même. Le tableau de sa vie passée, où dans ses actions, il n'avoit jamais eu d'autre objet que le bien, mettoit dans cette ame juste tant de sérénité, qu'il étoit impossible à ceux qui vivoient avec lui dans l'intimité, de n'y pas voir le bonheur. Cette vie invitoit à la vertu, & la faisoit aimer bien plus sûrement que ne pourroient faire les discours & les écrits des moralistes les plus éloquens & les plus pathétiques „





Le manuel des jeunes physiciens ou nouvelle physique élémentaire, contenant les découvertes les plus curieuses & les plus utiles des physiciens modernes, mises dans un nouvel ordre & à la portée de tout le monde. Par Mr. Wandelaïn court. A Verdun, chez Christophe 1778. 1. vol. in-8°, de 456 pages. — Cours abrégé d'histoire naturelle, par le même. A Verdun, chez Mondon. 1. vol. de 666 pages.

IL est peut être plus difficile de traiter une science en abrégé, que de la développer dans toute son étendue & de la présenter avec tous les objets qu'elle embrasse : car pour la resserrer de manière que tous les traits essentiels soient conservés, & que la petitesse de l'espace ne nuise ni à l'intérêt ni au développement de la chose ; il faut la posséder au point de la refondre, la recréer, lui donner un nouvel aspect & un nouvel être : hors delà on ne fera qu'une froide & indigeste compilation, sans nerf & sans vie. Mais il paroît qu'un abrégé de physique exige encore des talens plus rares & des connoissances plus étendues ; les difficultés s'y renforcent & s'y multiplient : il faut savoir évaluer les hypothèses, apprécier le résultat des expériences ; distinguer les découvertes des opinions, la démonstration de la probabilité, l'évidence de l'apparence ; & pour bien fixer l'idée de tout

sela, il faut tant de choses qu'il y a de quoi arrêter les gens prudens. Je ne dirai pas que Mr. W. n'a point réuffi dans un travail où il a été foutenu par le zele & des intentions très-pures. Il y a certainement dans ces abrégés des choses fort utiles, il y a un certain ordre, & le genre de négligence qu'on remarque dans le ftile, n'est peut-être pas un mal, relativement aux lecteurs auxquels ces ouvrages font destinés. Mais on ne fauroit s'empêcher de désirer un peu plus de choix, & sur-tout un peu plus de défiance à l'égard d'un grand nombre d'affertions, qui pour être répétées dans tous les ouvrages que Mr. W. a compilés, n'en font pas moins fausses, ni moins propres à égarer les jeunes gens dès les premiers pas qu'ils feront dans l'étude de la nature. P. ex. je lis à la page 376 du *Manuel des jeunes physiciens* " les opérations „ faites au nord par Mrs. de Maupertuis, Clairaut, le Camus, le Monnier &c. concourent à démontrer que la figure de la terre „ est celle que Newton lui a donnée „ C'est donc là à quoi les élèves de Mr. W. doivent s'en tenir, puisque cela est démontré. Mais quand ces jeunes gens viendront plus tard à favoir que Picard & Caffini font d'un tout autre avis, & qu'ayant trouvé les degrés plus petits vers le pole, plus grands vers l'équateur, ils ont donné à la terre une figure toute autre que Newton; alors les jeunes écoliers ne sauront plus que penser, & n'auront plus une idée juste d'une démonstration. — P. 377, il est dit : " Pour déterminer la grandeur de

„ la circonférence de la terre , les astronomes
 „ ont *exactement mesuré* la grandeur d'un de-
 „ gré pris sur le méridien „ Si après cela
 quelqu'un vient nous dire que les astronomes
 n'ont pu s'accorder dans cette mesure , que
 les uns la font plus grande ici que là , les
 autres plus grande là qu'ici , (ainsi que je viens
 de l'observer) , & qu'il n'y a aucun fond
 à faire sur l'exactitude de ce mesurage ; à qui
 les élèves de Mr. W. devront-ils ajouter foi ?
 — P. 432. “ les habitans de Mercure sont
 „ deux fois plus proches du soleil que nous ;
 „ ils voient le soleil &c. „ Ne seroit-il pas
 plus raisonnable de dire aux jeunes gens , que
 ces habitans de Mercure , de Venus , de la
 lune &c. sont des imaginations philosophi-
 ques ; que nous ne connoissons que les habi-
 tans de la terre ; que la destination de ces glo-
 bes est suffisamment remplie par les services
 qu'ils nous rendent , par la place essentielle
 qu'ils occupent dans l'ensemble & dans l'équi-
 libre de l'univers , que leur température ne
 comporte l'existence d'aucune créature connue
 &c. (a) ; ne seroit-il , dis-je , pas plus juste
 de leur faire envisager les planètes sous ce
 point de vûe qui est celui des sages , que de
 leur barbouiller l'imagination de ces creux sy-
 tèmes d'une physique arbitraire ? — P. 435.
 “ selon Mr. Cassini , le soleil est un million
 „ de fois plus grand que la terre. Pour le

(a) Voyez les *Observations philosophiques* , En-
 tret. 4 & 5 , p. 147 & suiv. édit. de 1778.

„ prouver les astronomes emploient différens
 „ moiens &c. „ Voilà ces bons enfans qui
 vont croire que rien n'est plus juste que le
 calcul de ce million, & qui auront dans ce
 genre d'arpentage céleste la plus ferme con-
 fiance. J'aimerois mieux qu'ils sçussent que de
 tous les astronomes qui ont mesuré la dis-
 tance & la grandeur des planètes, il n'y en
 a pas deux qui se soient réunis dans la mê-
 me conclusion (a). — P. 438 “ Jupiter
 „ a quatre lunes, ou satellites qui tournent
 „ autour de lui, comme notre lune tourne
 „ autour de nous „ Cela est faux * : les satellites
 de Jupiter & de Saturne ont, selon les Newto-
 niens, une marche très-différente de la lune,
 & cela pour des raisons essentielles à la défense
 du systême de Newton (b). — P. 449,
 pour donner une idée de l'éloignement du so-
 leil, on dit : “ Il y en a qui font partir un
 „ vaisseau de nos ports, & le font aborder
 „ dans quelques taches du soleil après une
 „ navigation de onze cents ans „ Cette na-
 vigation ne nous apprend rien, à moins que la
 vitesse de ce vaisseau ne soit bien déterminée;
 or c'est ce qu'on a oublié &c. &c. Je ne fais
 remarquer ces défauts, que parce qu'on peut
 les corriger lorsqu'on expliquera aux jeunes
 gens les endroits où ils se trouvent; je me suis

* Dans les principes de la physique moderne.

(a) Wolff augmente le calcul de Cassini jus-
 qu'à 3,511,808; Ticho le diminue jusqu'à 140.
 Le moyen de savoir qui a raison ?

(b) Observ. philos. Entret. I. p. 19.

arrêté de préférence à quelques matieres astronomiques, parce que ce sont celles dont on s'avise le moins de douter, & que par-là elles sont les plus propres à inspirer une sage défiance dans les autres parties de la physique.



Le trésor du chrétien, ou principes & sentimens propres à renouveler & à consommer le christianisme dans les ames : dédié à Mgr. de Fleury, archevêque-duc de Cambrai &c. A Paris 1778.

Cet ouvrage remplit toute l'étendue de son titre; c'est-à-dire, qu'il est fait pour former des chrétiens & les élever à une vertu éminente. Sous 40 titres généraux ou dans 40 chapitres, l'auteur expose & embrasse toute la morale évangélique, depuis les grandes vérités qui sont le fondement & la base de la religion, jusqu'à celles qui portent à la plus haute perfection.

Parmi les sujets qui s'y présentent toujours d'une manière intéressante, on sera bien-aise d'y trouver des chapitres particuliers sur les spectacles, sur la lecture, sur l'éducation, sur la vocation : de plus, outre deux chapitres sur la pénitence envisagée comme sacrement & comme vertu, différens chapitres sur les scrupules; sur la direction; sur la parole de Dieu & les prédicateurs; sur l'oraison & la contemplation; sur la perfection; sur l'union de l'ame avec Dieu; sur le culte de la

1. Janvier 1779.

29

très Ste. Vierge, de St. Joseph, des Sts. Anges &c. ; sur le Crucifix & le sacré Cœur de Jesus ; sur l'amour de Dieu ; sur l'Eucharistie en général ; sur le saint Sacrifice de la Messe en particulier, enfin sur la Communion.

Ce livre est le fond d'une bibliothèque choisie & considérable, dont il peut tenir lieu lui seul. Il contient beaucoup d'articles où tout est neuf & dont l'idée même ne se trouve nulle part. Le stile en est clair, noble, plein d'onction, c'est au cœur qu'on y parle presque partout. En un mot, on doit le regarder comme le nécessaire des âmes pieuses : & quoiqu'il convienne sûrement à tout le monde, les personnes éclairées, ecclésiastiques, religieuses en sentiront mieux tout le prix.



ON se rappellera les réflexions que j'ai faites dans le Journal du 15. Sept. p. 105 & suiv. sur les ouvrages qui jouissent d'une grande vogue, & de la confiance que j'ai témoignée en cette maxime, *il est généralement estimé, donc il ne vaut rien.* La seule objection qui m'ait été faite contre ce genre de raisonnement, vient d'un critique trop poli & trop équitable pour que je puisse me dispenser d'y répondre ; & comme la même objection a pu se présenter à d'autres, je crois devoir la placer ici. " C'est un sentiment reçu, „ que la vertu se fait généralement estimer, „ que ses ennemis même la respectent. Com-
ment

„ ment donc peut-on conclure qu'une chose
 „ est mauvaise, parce qu'elle jouit d'une
 „ approbation universelle „

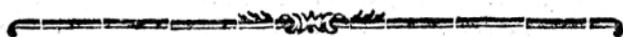
Cette objection toute spécieuse qu'elle est, ne répond pas à l'argument réellement invincible que j'ai opposé aux préjugés que produit un accueil général; c'est une difficulté, comme il s'en trouve dans la discussion & l'explication des vérités les plus évidentes & les plus incontestables: & quand même on ne pourroit la lever; ce qui est clairement reconnu pour vrai, ne devrait pas cesser de paroître tel; parce que la vérité est une, & que les manières de la combattre sont infinies, & qu'ainsi pour répondre à tout, il faudroit avoir des connoissances infinies. Mais cette difficulté s'évanouira absolument, si on considère que dans le raisonnement que j'oppose aux partisans de la vogue, il s'agit d'une estime que la généralité des hommes ose avouer, qui porte l'empreinte du langage & des sentimens communs du monde. Car s'il s'agissoit d'une estime déclarée de la part des hommes sages & justes, & de la part des autres d'une estime secrète & involontaire, combattue par des principes & des sentimens contraires; il n'y a point de doute qu'en ce sens-là, la vertu, la sagesse, la vérité ne puissent jouir d'une estime générale. C'est ainsi p. ex. que l'excellence de l'Évangile est sentie par les plus ardens adversaires (a); c'est

(a) On n'en peut douter après les aveux multipliés qu'ils en ont faits dans des momens de calme & d'équité; mais aveux bientôt contredits & démentis par l'attachement habituel & solennel aux erreurs dominantes.

I. Janvier 1779.

31

ainsi que les vrais défenseurs de la foi , ces hommes éclairés, fermes , intrépides, qui unifient la douceur au zèle, l'éclat des vertus à l'amour de la vérité, sont certainement estimés par leurs plus cruels ennemis ; mais cette estime secrète, cachée au fond de l'ame, contredite par les actions & les paroles, n'est pas ce qui constitue la vogue, la faveur publique, ce qui alimente l'esprit d'éloge & d'admiration, ce qui produit les enthousiasmes épidémiques &c ; c'est même tout le contraire, puisqu'on reconnoit que cette estime existe dans des *ennemis* ; & pour peu qu'on réfléchisse sur la nature de l'objection qu'on me fait ici, on verra qu'il en résulte une nouvelle preuve en faveur de l'argument que j'ai cru pouvoir appeler *robur & æs triplex*.



UN grand nombre de gens de lettres, qui connoissoient la première partie des *Mémoires philosophiques*, souhaitoient ardemment de voir la seconde, sans qu'il ait été possible de les satisfaire ; l'imprimeur qui avoit promis de la réimprimer dans ces provinces, aiant manqué de parole. On trouve actuellement l'édition de Paris, supérieurement exécutée, à Liege chez Orval-Demazeau, & à Luxembourg chez l'imprimeur du Journal. Prix 4 liv.

A l'annonce que j'ai faite de cet ouvrage dans le Journal de 1. Novembre, j'ajouterai un mot par rapport à la note qu'on lit à la

page 322, & qui regarde la création simultanée des corps humains. La critique que j'ai faite de ce sentiment aiant paru trop forte à un littérateur judicieux, qui m'a écrit sur ce sujet des raisons dignes de considération; je lui dois la satisfaction d'avouer, qu'en établissant à cet égard une espece de *harmonia præstabilita* dans le goût de celle de Leibnitz, on évitera la plupart des inconveniens, que la chose présente du premier abord. Mais ces explications ingénieuses n'ont pris jusqu'ici aucune place assurée dans la bonne métaphysique; *l'harmonie* de Leibnitz ne lui a pas survécu, il a même eu le déplaisir de ne pas la voir jouir de cette vogue éphémère que les plus minces systémateurs ont sçu procurer à leurs opinions. Je considere donc cette maniere d'expliquer la création simultanée, comme plus propre à justifier l'intention & la saine philosophie de l'auteur, qu'à donner au systéme en lui-même de la confiance & de la solidité.



La *Plume* est le mot de la dernière Enigme.

Employez, gens d'esprit, ici votre savoir :
 Qu'est-ce, sans hésiter, résolvez-moi ce doute,
 Qu'au plus elair du midi nos yeux ne peuvent voir,
 Et que nous voyons bien quand nous ne voyons goutte?

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 6 Novembre.)
 Le 22 Octobre, & les deux jours suivans, les Turcs ont célébré la fête du bai-ram. C'est vers ce tems qu'il arrive ordinairement des changemens dans les grands emplois de l'empire; mais ceux qui en étoient pourvûs, y ont été confirmés, à l'exception du seul Tschausbatzi qui a été nommé intendant de la monnoie. On avoit dit que le Capitan - Pacha étoit menacé d'une disgrâce à l'occasion de la perte de quelques vaisseaux qu'il avoit à ses ordres; mais il s'est si bien justifié que, non seulement il a été confirmé dans sa dignité d'amiral des flottes ottomanes, mais qu'il a reçu aussi du Grand-Seigneur une pélicse en témoignage de sa satisfaction; enfin il est si fort en faveur, qu'un accident lui étant survenu à la jambe, Sa Hauteffe lui a envoie son médecin pour le soigner. — Le 29 du dit mois, il y eut un divan, ou grand-conseil d'état. Il est arrivé un courier russe qui a remis une nouvelle déclaration de la cour de Pétersbourg, par laquelle la Porte est requise de répondre catégoriquement dans un

I. Part.

C

tems fixé, si elle veut s'en tenir ou non à la capitulation signée à Sumla ?

On a célébré hier les nœces de la fille de feu le Sultan Mustapha, qui épouse Niftangi-Bachi, grand-chancelier de l'empire & frere du Seliçar-Aga. La veille on avoit porté publiquement à cette Princesse les présens de nœces qui consistent en pierres précieuses & en perles. Il n'y a que le Grand-Seigneur & le Seliçar-Aga qui puissent donner ces présens en nature : les autres doivent les fournir en argent comptant. Le public en murmure & sur-tout le corps des commerçans qui y perd, parce que les grands auroient dû employer au moins un million & demi de piaſtes pour se procurer des bijoux. On n'a jamais rien vû de plus beau, ni de plus précieux que les présens en aigrettes, en fleurs, en agrafes, en pendans d'oreilles que le Seliçar-Aga a envoiés à la future épouse qui devient sa belle-sœur.

La peste a cessé ses ravages : les ministres & autres sont revenus de leurs campagnes en cette ville ; mais la plupart des familles, qui avoient passé l'été à Belgrade & autres lieux, en ont rapporté une fièvre intermittante dont les suites font, peut-être autant à craindre que celles de la contagion.

Des lettres d'Andrinople en date du 20 Octobre, mandent que, le 14 du dit mois dans la nuit, il s'est élevé un grand incendie qui y a causé le plus grand dommage : une église des Arméniens schismatiques, une

église catholique, savoir celle des Freres-Mineurs avec leur couvent, deux églises des Grecs & deux fynagogues des Juifs, comme auffi 300 maisons de ces Ifraëlites, 700 maisons des Arméniens, 30 des Catholiques & 600 maisons mahométanes, en tout 1700 maisons on été réduites en cendres. — L'infortunée ville de Smyrne vient d'éprouver encore un nouveau tremblement de terre, auffi furieux que les précédens; tout ce qui fubfiftoit encore de cette ville, a été renverfé.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 6 Décembre.) Il est arrivé depuis peu en cette ville une députation des Tartares de la Crimée, parmi lesquels il se trouve, dit-on, un frere du Kan Sahib-Guerai, protégé par cette cour. L'objet de leur ambassade est de folliciter des fubfides en hommes & en argent, dont le Kan a grand befoin; car il paroît que les Turcs, dont on ne craignoit plus rien après les bruits de paix qui avoient couru à Conftantinople & ici, ont changé d'avis & se préparent à dépoſſéder le Kan ruſſe.

Nos derniers avis de la Perſe mandent que Kerim-Kan qui en étoit régent, a été tué, fans dire comment & par quel moïen. Il en est cependant qui pensent qu'il a été maſſacré par ſa propre famille. Ces avis ajoutent qu'à la nouvelle de ſa mort, le Kan qui commandoit ſur les fron-

tières de la Perse du côté de la Russie & qui étoit un des principaux adhérens de Kerim-Kan, avoit tout-à-coup disparu ; ce qui a fait croire qu'il avoit aussi été massacré ; mais d'autres présumant qu'il fera rentré secrètement dans l'intérieur du país, pour s'y faire un parti & s'emparer du gouvernement de la Perse.

L'Impératrice aiant reçu la proposition de Mad. Denis touchant la vente de la bibliothèque de feu Mr. de Voltaire, lui a fait plusieurs présens, accompagnés d'une lettre écrite de sa main, & dont l'adresse est : *Pour Madame Denis, nièce d'un grand homme qui m'aimoit beaucoup.*

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 3 Décembre.) L'arrangement des divers départemens du conseil permanent est entierement achevé ; & ce qui doit paroître digne de remarque, c'est que le Roi est présentement autorisé à en nommer les membres. La nouvelle constitution de la diète, qui vient d'être terminée, est sortie depuis peu de la presse. Elle forme un très-petit volume ; & les loix qu'elle contient n'ont rien de bien profond, ni de bien intéressant. On attache ici une certaine importance à celle qui statue : " Qu'à
 „ l'avenir tous ceux qui seront employés aux
 „ ambassades, doivent être nés nobles polo-
 „ nois & possesseurs de bien-fonds „

A la note présentée au comte de Stackelberg,

berg, que nous avons rapportée dans le dernier Journal, cet ambassadeur a fait la réponse suivante.

Le sous-signé ayant reçu la note, qui lui a été remise le 7 Novembre de la part du ministère de S. M. le Roi & de la république, pour requérir la médiation de S. M. Impériale de Toutes-les-Russies, sa Souveraine, relativement au commerce avec S. M. le Roi de Prusse, a l'honneur d'y répondre, qu'il vient d'expédier un courrier à sa cour, & qu'il ne doute pas un instant, que l'Impératrice, sa Souveraine, ne donne dans cette occasion, comme dans tant d'autres, des preuves de son amitié & de ses vrais sentimens pour S. M. le Roi & la république.

Varsovie le 13 Novembre 1778.

(Signé) Le comte de STACKELBERG.

L'on a déjà annoncé plusieurs fois la marche d'un corps de troupes russes, pour aller joindre l'armée prussienne : jusqu'à présent néanmoins ces bruits ont été prématurés : il est vrai seulement, qu'un corps de 1200 hommes, commandé par le général Engelhardt, se trouve sur la frontière de la Galicie près de Brody; & que différentes autres divisions, montant ensemble à 11000 hommes, forment une chaîne, qui s'étend jusqu'à Berdyczew, où le général Rzewski est cantonné avec son corps. Toutes ces troupes sont prêtes à se mettre en mouvement au premier avis, pour former un corps d'armée aux ordres du prince de Repnin. L'on n'a pas encore appris le départ de ce général de Pétersbourg, qui sera retardé peut-être jusqu'à ce que la cour de Russie ait reçu la réponse de celle de Vienne à sa Re-

présentation : & cette réponse ne fera donnée vraisemblablement, qu'après que L. M. I. & Roïale seront instruites des sentimens de S. M. Très-Chrétienne relativement à la conjoncture.

E S P A G N E.

MADRID (*le 27 Novembre.*) Un exprès, envoyé à la cour par Dom Balthasar Aperregui, régent de l'audience-roïale d'Arragon, a apporté la triste nouvelle d'un incendie arrivé à Sarragoffe, qui y a pris le 12 à six heures du soir à la salle de la comédie dans le tems du spectacle. Le feu, aïant d'abord éclaté aux jambages, s'étendit dans peu au reste du théâtre. La grande quantité de monde qui s'y trouvoit, & la consternation causerent le plus grand désordre, surtout après que l'épaisse fumée eut éteint les lumieres, & que la chaleur excessive eut fait évanouir beaucoup de gens : Les flammes d'ailleurs, parvenues bientôt aux portails, fermerent toutes les issues. Le plus grand nombre de personnes a péri dans les loges & dans la galerie destinée aux femmes. D'après les recherches, faites par ordre du gouvernement, il paroît que 40 hommes & 55 femmes, dont plusieurs sont des gens de marque, ont été brûlés dans l'édifice même ; & que les blessés ou fracassés montent à 44 hommes & 19 femmes : quelques-uns des derniers sont morts depuis, de ce nombre est le capitaine-général d'Arragon. Ce

triste accident a rappelé le souvenir de celui qui est arrivé, il y a quelque tems, à Amsterdam, où plus de 600 personnes ont été la proie des flammes; celui de Milan (a); celui de Marseille en 1774 (b), un autre arrivé dans la même salle de théâtre le 29 Novembre 1772; celui de Venise (c); celui de Trieste (d); celui de Pérouse (e) &c. Enfin on s'alarme vivement par l'idée de tant de malheurs, & les directeurs de la comédie se plaignent de l'effet que ces craintes paroissent avoir sur l'esprit de beaucoup de gens. . . . Si les temples du Dieu vivant avoient en si peu d'années causé tant de ravages parmi les hommes; si le fer, le feu, la chute des voûtes, ou l'enfoncement du pavé y avoient détruit seulement cent de ces Chrétiens lestes qui vont aux grandes fêtes entendre la dernière & la plus courte Messe; on les fermeroit, on les détruiroit; les plus dévots trembleroient d'y entrer, tous se croiroient dispensés de s'y rendre. Que seroit-ce, si à cela on ajoutoit la gêne terrible d'une position immuable & ferrée durant 3 ou 4 heures; un air corrompu & empreint de 1500 haleines infectes qui fermentent dans une place hermétiquement fermée; la fumée des luminaires qui épaisit encore & détériore cette pernicieuse atmosphère

(a) 1. Avril 1776, p. 529. ——— (b) Mars 1774, p. 227. ——— (c) Avril 1774, p. 290. ——— (d) *Ibid.* p. 290. ——— (e) 1. Avril 1776, p. 533.

phère (a) ; & enfin l'obligation de païer très-chèrement la place qu'on y occupe &c? Il faut que la morale de la comédie soit bien enchantante , pour empêcher cette foule de *vertueux citoyens* de faire la moindre attention à tant d'objets intéressans pour le bien-être, la santé & la vie.

Le général Dom Pedro Cevallos qui étoit parti le 16 Septembre dernier de Cadix , pour se rendre en cette capitale , a été obligé de s'arrêter à Cordoue , d'où l'on apprend qu'il est si dangereusement malade , qu'on a tout lieu de désespérer de son rétablissement.

Il paroît que la guerre entre la France & l'Angleterre continuera l'année prochaine ; & l'on assure que ce ne sera qu'au printems , que notre auguste Monarque déclarera ses intentions , qui vraisemblablement ne seront pas défavorables aux François , comme on en peut juger par ce qu'on a déjà fait depuis peu pour eux (b).

Les pirates infestent toujours nos mers , & selon les avis de Vinaroz , de Barcelone & d'Ivica , ils poursuivent nos vaisseaux marchands jusques sur nos côtes , où ils ont fait deux prises , & obligé une saïque qui revenoit de la Havane à échouer dans la plage de Peniscola. L'équipage s'est sauvé.

(a) 15. Oct. 1775, p. 554. — 15. Fév. 1778, p. 251. — 15. Juin 1778, p. 295.

(b) Voyez la *Déclaration* insérée dans le dernier Journal p. 587.

GIBRALTAR (le 20 Novembre.) Il est entré dans ce port un nombreux convoi escorté par deux vaisseaux de ligne , venant d'Angleterre , & dont une partie est passée au Levant. Ces vaisseaux ont apporté un ordre de la cour au tribunal de l'amirauté de cette place , de juger de la légitimité des prises françoises qui ont été amenées en ce port , & on croit qu'elles seront jugées de bonne prise. Il y en a quatre qui venoient de St. Domingue & de la Martinique avec 1500 barriques de sucre , 20 quintaux de café , beaucoup de cacao , du coton , de l'anis &c. On attend bientôt dans nos mers une escadre angloise commandée par un amiral.

Le Roi de Maroc a donné ordre de fournir à tous les vaisseaux anglois qui arriveront dans ses ports , tous les vivres dont ils auront besoin sans leur faire païer aucuns droits. On dit qu'un commissionnaire va passer d'ici à Tanger pour y acheter 200 vaches pour notre garnison. Quelques lettres de Barbarie paroissent douter de la vie du Roi de Maroc ; mais les lettres de Tanger du 24 Octobre n'en parlent point du tout. On assure seulement que la révolte continue à Fez & à Mequinez , & que c'est la raison pour laquelle ce Monarque n'a pas paru à la dernière pâque comme de coutume. Il paroît qu'il a dessein d'assembler une nombreuse armée pour aller châtier les païs soulevés. On dit que déjà 50 cherifs sont partis de Mequinez pour implorer

plorer le pardon des excès commis par leurs concitoyens. — Un négociant de Tarifa qui alloit par terre à Mazagan pour y faire charger du bled qu'il avoit acheté par permission du Roi, fut attaqué par quelques mutins & fut heureux de trouver son salut dans la fuite. Quelques magnats de Salé qui alloient à Maroc, furent aussi attaqués & volés, en sorte qu'ils ne purent poursuivre leur voiage.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 15 Novembre.) Si la Reine s'occupe à venger l'innocence des attentats du despotisme sous le dernier ministère, en rétablissant successivement ceux qui en avoient été la victime, elle punit aussi les despotes. On a jugé la semaine dernière dans un conseil-d'état Dom de Sa, capitaine-général & gouverneur dans ses états de l'Amérique, accusé d'avoir opprimé ses sujets dans cette partie du monde. Sur les plaintes qui avoient été portées contre lui, le gouvernement avoit envoie un juge intègre pour prendre des informations à ce sujet, & tout prouvant la mauvaise conduite du gouverneur, il fut cité pour comparoître ici, & après qu'on eut écouté tout ce qu'il pouvoit dire pour sa défense, il a été exilé à 30 lieues de la cour & de la ville, sans qu'il puisse jamais en sortir, & il est permis à un chacun qui se sent lésé, de le poursuivre pour en avoir une satisfaction.

— Le marquis de Lournal est parti d'ici le 3 pour Madrid, d'où il passera à Rome, afin d'y résider en qualité de ministre - plénipotentiaire de cette cour près du St. Siège. S. M. lui donne les appointemens d'ambassadeur & lui a accordé en outre la survivance de toutes les commanderies dont il jouit & de celles du marquis son frere qui n'a point d'enfans. — On attend de jour en jour la Reine - douairiere, qui voïage à petites journées.

Il y a quelques jours que l'on vit arriver dans ce port le vaisseau Notre Dame de bon - secours ; mes les voiles déchirées, le grand mâtt abattu, dans le plus grand désordre, & presque totalement ruiné par une violente tempête, qu'il éprouva le 8 Septembre dernier, dans son voïage de Rio-Janeyro & de la baie de Tous les Saints. Le commandant & tous les gens de l'équipage se voïant à l'instant de périr, firent un vœu, s'ils échappoient au péril imminent dont ils étoient menacés, d'offrir dans l'une des églises de cette capitale, où est une image miraculeuse, un cierge de la grosseur & du poids du timon du navire, sur lequel ils voguoient, une voile & un petit vaisseau. Ils ont, il y a deux jours, accompli solennellement ce vœu; ils disent, que pendant cette tempête, il périt 30 de leurs mariniers; deux autres vaisseaux marchands qui traversoient de compagnie, furent aussi cruellement traités par cette tempête, qui en fit périr un autre, à la hauteur des isles Canaries.

Depuis le dernier *auto-da-fé*, il y en a eu un second, plus doux encore & plus humain que le premier *. Il n'y a qu'un écolier de l'université de Coïmbre, qui pour avoir affiché le matérialisme, fut un peu feuetté publiquement, & condamné pour quelque tems aux galeres. On ne doute pas qu'il ne se corrige, car le philosophe est un animal sensible.

* 1. Déc. 1778, p. 507.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 1 Décembre.) La Reine prend des forces & fera bientôt relevée de ses couches. Le Prince nouveau-né qui avoit eu quelques petites ulcérations à la partie supérieure de la bouche, se porte mieux. Cependant on pourra différer encore de quelques semaines les fêtes qui doivent être données au peuple à l'occasion de sa naissance. — On a calculé que les membres qui forment la diète actuelle, sont au nombre de 1530, savoir 1200 de l'Ordre de la noblesse, 50 de celui du clergé, 110 de la bourgeoisie, & 170 de l'Ordre des païsans. Les séances avoient été jusqu'ici assez tranquilles; mais il y a eu depuis peu de grands débats dans la salle de la noblesse au sujet des instructions à donner au comité chargé de l'examen de la banque. Le comte Axel Ferfen, sénateur du royaume, aiant présenté un projet relatif à cet objet important, il l'a défendu avec cette éloquence qui lui a fait soutenir en tout tems les libertés des Ordres du royaume.

I T A L I E.

ROME (le 1 Décembre.) Depuis quelque-tems l'état de cette capitale du monde chrétien , ne présente rien de remarquable. — Mercredi à une heure de nuit , Mr. le gouverneur fit arrêter en grand secret dans son hôtel même le barigel (ou chevalier du guet) Michel Cicoli , à qui on donna aussitôt pour gardien le lieutenant Pecchi , qu'on y avoit fait venir sous un autre prétexte , & à qui on donna ordre d'empêcher que le prisonnier ne parlât à aucune personne. Peu après un juge & un notaire firent une perquisition exacte de ce qu'il avoit sur lui , & dans l'hôtel même on lui fit subir un rigoureux examen. En même tems on fit venir un autre juge & un autre notaire qu'on envoya faire une perquisition à la maison même du barigel , avec d'autres juges & notaires qui visiterent toutes les garde-robes des sbirres qui étoient dans les quartiers de la ville , auxquels Mr. le gouverneur avoit fait dire par ses domestiques qu'ils s'y rendissent & qu'ils s'y tinssent jusqu'à nouvel ordre ; & cela afin d'être instruit , sans crainte de subornation , des fautes graves dont on croit coupable Mr. le barigel. L'affaire fut conduite avec beaucoup de prudence , & on eut lieu d'être content de la réussite. Maintenant on rassemble tous les résultats de l'opération , suivant lesquels Mr. le gouverneur prendra au sujet du barigel

gel toutes les précautions & les conclusions qu'il jugera convenables.

NAPLES (le 29 Novembre.) Deux de nos chebees & deux galiotes font rentrés le 19 de ce mois dans ce port, venant de croiser dans nos parages, & nous y attendons incessamment deux autres frégates du Roi. Il y est aussi venu deux bâtimens marchands anglois, armés de 16 & de 18 canons, & chargés de morue & autres marchandises.

Il continue de regner dans cette capitale plusieurs bandes de frippons qui y font des vols considérables. Le gouvernement a fait redoubler les gardes & prendre de nouvelles mesures pour arrêter ces scélérats & assurer la tranquillité publique.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 15 Décembre.) Le 28 du mois dernier, la chambre des pairs se rendit en corps à St. James, & présenta au Roi son adresse conçue en ces termes :

TRÈS-GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous les très-dévoués & fideles serviteurs de Votre Majesté les pairs ecclésiastiques & séculiers, assemblés en parlement, nous prions V. M. d'agréer nos humbles remerciemens pour son très-gracieux discours émané du trône. Nous sentons vivement que la conjoncture actuelle mérite notre attention la plus sérieuse.

La tranquillité publique, troublée par la cour de France sans aucun prétexte de provocation,

1. Janvier 1779.

47

vocation, ou couleur de plainte, le secours furtif, la protection avouée, les engagements formels qu'à différentes époques cette même cour n'a pas cru qu'il fût incompatible avec son honneur de fournir aux sujets révoltés de V. M. dans l'Amérique septentrionale, & de conclure une alliance avec les moteurs de la rébellion, excitent dans nos cœurs une juste indignation à la vûe d'une violation de tous les principes reconnus qu'entraîne une telle conduite, & nous décident à concourir avec V. M. dans toutes les mesures qu'elle jugera à propos de prendre pour repousser efficacement les hostilités commises contre vos fideles sujets, & s'opposer à l'invasion actuelle des états de V. M. en Amérique & aux Indes-occidentales.

Nous sommes pleins de reconnoissance pour l'attention tendre que V. M. donne à la félicité de son peuple, & qui la porte invariablement à tâcher de prévenir les calamités de la guerre & à prendre tous les moïens qui pourront faciliter le retour de la paix dès qu'elle sera compatible avec l'honneur & la dignité de votre couronne, & que la tranquillité & les droits de ce roïaume seront respectés.

Nous faisons en même tems à V. M. les remerciemens les plus respectueux pour l'activité avec laquelle elle a pris les mesures les plus convenables & les plus nécessaires pour faire échouer les projets malicieux de nos ennemis ainsi que pour faire user par-tout de représailles. Nous reconnoissons la vigilance

des flottes de V. M. à protéger notre commerce étendu dans la plupart de ses branches, tandis que celui de l'ennemi a souffert essentiellement par la valeur active & entreprenante de nos compatriotes ; & nous espérons que , quoique les efforts de V. M. n'aient pas été accompagnés de tout le succès que la justice de notre cause & la vigueur de nos opérations sembloient promettre , il en résultera pourtant des suites plus avantageuses. Vous pouvez attendre de nous le concours le plus étendu ainsi que l'exigent les circonstances , & d'ailleurs la persévérance animée de la nation britannique n'a-t-elle pas souvent surmonté les plus grandes difficultés.

Nous apprenons à regret que les mesures conciliatoires du parlement n'ont pas encore produit auprès des sujets rebelles de V. M. le bon effet que méritoient la sagesse & la modération avec lesquelles elles furent prises.

Dans cette situation des affaires nous sommes intimement convaincus , que l'honneur & la sûreté nationale exigent hautement les opérations les plus actives ; nous concourrons avec le plus grand empressement à soutenir V. M. , afin qu'avec la bénédiction de Dieu , il résulte de la conduite & de l'intrépidité de vos officiers & de vos troupes tant par mer que par terre , & du courage de la nation jusqu'ici insurmontable , des effets propres à défendre & maintenir l'honneur de la couronne , & les intérêts du peuple de la Grande-Bretagne.

Nous sommes pénétrés de la reconnaissance
la

1. Janvier 1779.

49

la plus sincere à l'égard de V. M. qui a incorporé la milice pour veiller à la défense intérieure de ce pais ; & c'est avec un transport de joie que nous entendons le témoignage gracieux que V. M. rend au patriotisme, à l'ardeur inébranlable qui animent & unifient tous les Ordres des fideles sujets de V. M. à donner à tout l'univers des preuves signalées d'un zele & attachement qui garantiront notre sûreté au-dedans & nous feront respecter au-dehors.

Réponse de Sa Majesté.

Mylords. Je vous remercie de cette adresse fidele & respectueuse. Le zele que vous me témoignez pour l'honneur & l'appui de mon thrône, la fermeté & la vigueur que vous manifestez dans la conjoncture actuelle ne peuvent manquer de produire les meilleurs effets. Une telle résolution de votre part augmentera la confiance de mon peuple, & l'encouragera à s'opposer à toute attaque qui seroit contraire à l'honneur & aux intérêts de mes roïaumes.

Le 28 Novembre, les communes présenterent aussi leur adresse au Roi ; elle exprime les mêmes sentimens & les mêmes pensées ; le Roi y répondit d'une maniere conforme à ce qu'il avoit dit à la chambre des pairs.

Le 2 Déc. les communes en comité, aiant mis en délibération l'affaire du subside, il fut proposé & résolu d'accorder pour le service de la flotte-roïale, pendant l'année 1779, soixante & dix mille matelots, y compris

I. Part.

D

17,389 hommes de marine, & 4 liv. sterl. par mois pour l'entretien de chaque homme, la dépense de l'artillerie pour le service de mer y étant également comprise, l'année composée de 13 mois, & le mois de 28 jours.

Il est arrivé une malle de New-York en 27 jours de trajet. Selon les avis qui y sont contenus, le 24 Octobre un détachement de 5000 hommes de l'armée-royale fut embarqué à York sur des bâtimens qui mirent le même jour à la voile, sous l'escorte de quatre vaisseaux de guerre de 50 canons & une frégate aux ordres du chef-d'escadre Hotham, pour reprendre l'isle de la Dominique, & attaquer ensuite les isles françoises; le général Clinton avoit fait aussi d'autres détachemens, dont l'un manqua d'enlever même le général Washington : il se sauva; mais un escadron de cent hommes de cavalerie qui lui servoit d'escorte, fut taillé en pieces par les roïalistes. Le comte d'Estaing devoit quitter Boston dans le courant de Novembre pour passer aux isles françoises; ce commandant aiant été sollicité de protéger le commerce de Boston qui souffroit d'immenses pertes & obstacles de la part des vaisseaux de guerre anglois, répondit qu'il borneroit ses opérations à la teneur de ses instructions. Le général Clinton avoit demandé derechef au congrès l'élargissement de l'armée de Burgoyne & l'exécution positive de la capitulation de Saratoga : le congrès lui a répondu seulement, qu'il ne feroit au-

cune

1. Janvier 1779

51

eune réponse à des lettres impertinentes. —
La cour a rendu publiques une lettre du
chevalier Clinton, du 25 Octobre, deux du
capitaine Ferguson, du 70e. régiment, des
10 & 15 Octobre, une du contre - amiral
Gambier, du 20 Octobre, & deux du ca-
pitaine Colins, commandant la chaloupe
du Roi, la Zèbre, des 9 & 15 Octobre,
toutes relatives à l'expédition dans Egg-
Harbour, sur la côte de Jersey : elle a eu
pour objet de brûler quelques armateurs ou
petits navires dans ce port, ainsi qu'un nom-
bre de maisons ou magasins dans la contrée
voisine : mais le principal succès du capitai-
ne Ferguson a consisté à surprendre une
partie de la légion, qu'a levée le brigadier
polonois Pulawski, par le moïen d'un ca-
pitaine de cette légion, (françois de na-
tion, nommé Bromville) qui déserta avec
six de ses gens. Après les copies de toutes
ces lettres & rapports suit un article, où il
est dit, “ que le contre - amiral Gambier,
„ dans une lettre postérieure à Mr. Stephens,
„ du 25 Octobre, annonce que le vice-ami-
„ ral Byron avoit fait voile le 18 avec son
„ escadre de Sandy-Hook, pour aller à Bo-
„ ston chercher la flotte du comte d'Estaing;
„ & que le commodore Hotham mettroit en
„ mer le 26 avec les vaisseaux de guerre &
„ de transport sous ses ordres, pour joindre
„ le contre-amiral Barrington aux îles Sous-
„ le-vent „. Enfin l'on a donné encore au
public l'extrait d'une lettre du lieutenant-
gouverneur Stuart au lord Germaine, datée

de la Dominique le 26 Septembre , concernant la reddition de cette isle , avec sa capitulation , &c.

Les commissaires anglois ont quitté l'Amérique , après y avoir publié une proclamation où il s'est trouvé des expressions dont la nation françoise a paru s'offenser. On voit même une lettre du marquis de la Fayette adressée au comte de Carlisle , où le seigneur françois offre à venger sa nation par le duel. On voit une copie de cette lettre avec la réponse du comte , dans la gazette de Londres.

Au comte de Carlisle. *Jusqu'ici je n'avois pas cru, mylord, que j'aurois jamais eu l'occasion de vous rencontrer sur un autre pied que celui de la politesse, à moins que ce ne fût à la tête des troupes, que nous pourrions commander respectivement. Votre lettre du 26 Août au congrès des Etats-unis & l'expression insultante pour ma patrie, que vous y avez signée, ont pu seules m'engager à vous faire une affaire. Je ne daigne pas réfuter l'accusation, mylord, mais je souhaite de la punir. C'est de vous, comme chef de la commission, que je demande une réparation aussi publique que l'a été l'offense, & qui donne le démenti à l'expression, dont vous êtes servi. Je n'aurois pas tardé si long-tems à vous la demander, si votre lettre m'étoit tombée plutôt entre les mains. Mes affaires m'éloigneront d'ici pour quelques jours; mais à mon retour j'espère de trouver votre réponse. Mr. Gimot, officier françois, réglera*

1. Janvier 1779.

53

avec vous le tems & le lieu de notre entrevûe, selon que cela vous conviendra le mieux. Je ne doute point, que, pour l'honneur de son compatriote, le général Clinton ne vous accompagne au champ de bataille : Quant à moi, mylord, je suis indifférent, qui que ce soit qui vous accompagne, pourvû qu'à la gloire d'être françois je puisse joindre celle de prouver à un gentilhomme de votre país, que personne n'insulte impunément le mien.

(Signé)

LA FAYETTE.

Au marquis de la Fayette. J'ai reçu, Monsieur, la lettre, que vous m'avez envoiée par Mr. Gimot, & j'avoue qu'il m'est difficile de faire une réponse sérieuse à son contenu : la seule & unique qu'on puisse attendre de moi, & que vous auriez dû savoir d'avance, c'est, " que je me regarde & me
,, regarderai toujours responsable de ma conduite & de mon langage publics uniquement
,, à ma patrie & à mon Roi, & non à aucun individu ,, Quant à aucune opinion ou expression, contenue dans quelque publication, qui a été rendue par la commission, & dans laquelle j'ai l'honneur d'être nommé, à moins qu'elles ne soient retractées publiquement, vous pouvez être assuré, que jamais, quel que soit le changement de ma situation, je ne serai disposé à en rendre compte en particulier, beaucoup moins à les rétracter. Je dois au reste vous rappeler, que l'injure dans la correspondance des commissaires du Roi avec le congrès, que vous avez en vûe, n'est pas d'une nature privée ; & je pense,

D 3

que tous différens nationaux se décideront le mieux par une rencontre entre l'amiral Byron & le comte d'Esling.

A New-York, le 11 Octobre 1778.

(Signé)

CARLISLE.

A L L E M A G N E.

RATISBONNE (le 1 Décembre.) Les en-voies des Electeurs de Mayence, de Cologne, de Saxe & de Bohême, ainsi que ceux de huit Princes avec six députés des villes ont assisté à la 4me. séance de la diète; mais les envoies de Brandebourg & de Brunswick ne s'y sont pas trouvés. — Le 24 du mois passé, il a été communiqué de la part de l'Electeur Palatin *ad aedes Legatorum* un écrit sous le titre: *Réfutation courte, mais complete du Mémoire, contenant les prétentions les mieux fondées que fait la Maison Electorale de Saxe sur la succession de Baviere.* On oppose principalement aux dites prétentions la renonciation faite en 1747 par Madame l'Electrice douairiere de Saxe, en vertu de laquelle S. A. S. avoit renoncé en faveur de Mr. son frere & de Mrs. les autres Agnats de sa Maison à toutes les prétentions qu'elle pouvoit former sur tous les états de Mr. l'Electeur son frere, sur tout ce qui y appartient pour le présent & pour l'avenir, sur tous les biens tant meubles qu'immeubles, droits & actions. On y oppose en même tems le contrat héréditaire, conclu en 1766 & 1771 entre Mrs. les

deux Electeurs de Baviere & Palatin, en faveur de la succession féminine. Il est stipulé par la dite convention, qu'outre la succession mobilière appartenante aux filles & sœurs, elles auroient chacune, au cas qu'il n'y en eût que deux, 250,000 florins. On ajoute que la dite succession a aussi ses bornes, & qu'elle ne peut nullement s'étendre aussi loin que le prétend la Maison Electorale de Saxe. Il est dit en outre que la prétention de 13 millions peut d'autant moins sortir son effet, qu'elle se trouve destituée de fondement, parce que dans le traité de Westphalie l'Electeur Maximilien a renoncé pour lui & ses héritiers à la restitution de la dite somme, de sorte que les bénéfices & actions réservés ne sauroient être entendus que des améliorations & de ce qui s'accorde ordinairement aux héritiers allodiaux. Ce sont-là les raisons qu'on oppose au droit de possession & de rétention, que prétend avoir la Maison Electorale de Saxe; enfin S. A. S. l'Electeur Palatin donne à la cour de Saxe, ainsi qu'à tous les autres intéressés les assurances les plus positives, que non-seulement il tâchera, autant qu'il lui sera possible, de leur faire rendre toute la justice qui leur est due, mais aussi qu'il fera tous ses efforts pour que les deux cours alliées de si près, & vivant dans une intelligence si parfaite, puissent ajouter à ce bonheur celui de prévenir tout différent par un accord également fondé sur l'amitié & la justice.

V I E N N E (le 10 Décembre.) L'Empe-
reur

reur est devenu encore plus infatigable depuis la campagne qu'il a faite; il est partout, visite tout & entre dans le moindre détail, sans que rien puisse altérer sa fanté. Toute la Généralité est rendue actuellement en cette ville. Le prince Charles de Lichtenstein a repris le commandement de cette place. Le général comte de Wurmsfer qui s'est fort distingué dans la campagne est du nombre des généraux qui sont ici de retour.

Voici le récit, que la cour a publié d'une affaire, qui a eu lieu le 26 Nov. dans la Haute - Silésie

Le lieutenant général de Stein ayant reçu, le 25 Novembre, ordre du baron d'Ellichshausen, général d'infanterie, tant d'aller reconnoître les fortifications faites autour de Jægerndorf, que de déloger les troupes ennemies du village de Weiskirchen, tout près de cette ville, pour venir par-là à bout de s'approcher plus aisément de la même ville, n'a pas tardé à l'exécuter le lendemain, 26 Novembre; & ce digne officier a très-bien réussi dans une entreprise aussi importante. Voici la teneur du rapport, qu'il a envoyé à Mr. le général d'Ellichshausen, se réservant de faire encore un détail ultérieur de cette affaire.

RELATION de Mr. le lieutenant-général
baron de STEIN.

M'étant mis en marche de Breuthen, à 3 heures du matin, avec un bataillon du régiment d'Antoine Collorédo, deux de Migazzi, & un de Khevenhuller, je suis arrivé, à la pointe du jour, à Messnick avec l'artillerie sous l'inspection du lieutenant-colonel comte de Thurn: mais, ayant appris à mon arrivée que l'ennemi avoit été averti, & qu'en conséquence il avoit non-seulement donné, à deux heures après minuit, des signaux & allumé tous ses feux d'alarme, mais que, selon le rapport de toutes nos patrouilles,

erouilles, tant son infanterie que sa cavalerie s'étoient rendues à leurs postes d'alarme, j'ai trouvé plus à propos de m'informer préalablement au juste de sa position, & d'attendre jusqu'à ce qu'il fit assez jour pour être à même de le reconnoître & de diriger ensuite mon attaque avec plus de sûreté.

A 8 heures du matin, j'ai trouvé tous ses postes renforcés : trois bataillons & six escadrons ennemis s'étoient formés derrière le village de Comeise, & quelques bataillons avec douze escadrons s'étoient rangés devant la ville de Jægerndorff pour soutenir les troupes ennemies postées dans le retranchement : mais l'infanterie, qui se trouvoit dans le village de Weiskirchen, n'en étoit pas fortie. N'étant plus à même de déboucher vers la plaine, & voyant l'impossibilité d'attaquer au dos de la montagne des Hermites (Einsiedlerberg) ainsi que les retranchemens antérieurs, j'ai pris la résolution d'assaillir l'ennemi à la gauche de Pfaffenberg, à la faveur de mon canon, en lui cachant sa foiblesse. J'ai fait cette entreprise avec les Croates aux ordres du major de Mulloradovich, soutenus tant par le bataillon d'Antoine Colloredo, sous le commandement du colonel baron de Hutten, que par le canon : ce qui au commencement a si bien réussi, que nous avons repoussé l'ennemi de ses premiers retranchemens : à cette occasion le feu des obusiers s'est communiqué au village de Weiskirchen.

Cependant, par le moyen des troupes fraîches, que l'ennemi fit succéder continuellement les unes après les autres, & de sa nombreuse artillerie, à laquelle il sut donner, quoique d'enbas, une direction toujours propre à nous endommager, il empêcha nos troupes d'aller plus en avant : & comme il les attaqua sur le flanc gauche avec 5 bataillons, & qu'à la faveur de son artillerie il put pousser dans la vallée de Messnick, & enfoncer le bataillon d'Antoine Colloredo ainsi que l'un de ceux de Migazzi, (vû que j'avois été obligé de poster l'autre bataillon du même régiment sur la hauteur de Gotschdorff, pour observer les troupes ennemies

au-delà de Comeise), nos batteries, qui l'avoient arrêté pendant du tems, ne purent enfin l'endommager d'avantage ni le repousser, parce qu'il étoit alors sous notre canon.

Pendant qu'il s'avançoit ainsi par la vallée de Messnick, je l'ai arrêté & l'ai forcé à se retirer, avec le seul bataillon de Migazzi, auquel j'ai fait faire front sur l'aile gauche : ce bataillon ayant été ensuite renforcé par une partie de celui de Collorédo & une division de Khevenhuller, qui ont pris l'ennemi en flanc, il a été repoussé vers les 4 heures après-midi. L'artillerie, postée sur toutes les hauteurs, nous a beaucoup aidés, vû que le lieutenant-colonel comte de Thurn & le premier-lieutenant Neu, qui la commandoient, ont été attentifs à la faire servir à propos.

Je ne saurois assez louer la bravoure & la fermeté de nos troupes & la très-bonne conduite de Mrs. les officiers de l'état-major. Le colonel baron de Hutten a été grièvement blessé à la main pendant la défense de l'abattis, où étoit son bataillon. C'est à la fermeté du colonel baron de Staader & du major baron de Kerpen, du régiment de Migazzi que l'on doit la fuite de l'ennemi de la vallée. Le baron d'Elsner, major du régiment de Khevenhuller, mérite pareillement un éloge particulier. Le général-major comte de Collorédo commandant pendant toute cette affaire l'aile gauche de notre position, & l'étendue du terrain laissant en différens endroits de grands intervalles, pour lesquels il falloit autant de discernement dans les résolutions que de promptitude dans l'exécution, pour prévenir ou remédier à une confusion d'ailleurs inévitable, cet officier-général s'est distingué dans l'un & l'autre. Le lieutenant-colonel de Beharnick & le major de Mulloradovich ont coporé, autant qu'il dépendoit d'eux, à repousser l'ennemi avec une perte sensible : d'ailleurs sa supériorité en nombre & une succession continue de troupes fraîches nous auroient peut-être obligés de faire retraite.

Par ce combat, qui a duré depuis 11 heures

1. Janvier 1779.

59

Au matin jusqu'après les 5 heures du soir, notre dessein a réussi; l'ennemi fort endommagé a été chassé de Weiskirchen, & nous avons recoupe les postes, que nous tenions auparavant. La perte de l'ennemi est très-considérable: quoique l'on n'en sache pas exactement le détail, on sçait pourtant, que le général-major de Zarembo & quelques officiers de l'état-major sont restés sur la place. Nous avons trouvé un grand nombre d'ennemis tant morts que blessés. Nous avons eu en cette occasion près de 200 hommes tués ou blessés: parmi les derniers on remarque le colonel baron de Hutten & six autres officiers: deux capitaines y ont perdu la vie. Le colonel d'Elmpt, le capitaine Held, & le premier lieutenant Rauchmuller, de l'état-major-général, ayant préparé tous les abattis, retranchemens, & chemins dans ces contrées sauvages, ont beaucoup facilité la réussite de nos opérations par la vitesse & l'exactitude, avec lesquelles ils ont été porteurs des ordres, ainsi que le colonel d'Elmpt par la promptitude avec laquelle il a sçu remédier à tous les inconvéniens par-tout où la nécessité a paru l'exiger: sans cela il auroit été impossible de chasser avec 3 bataillons & 500 Croates un ennemi aussi disproportionnément supérieur.

Mon cheval a reçu deux coups de fusil. L'adjudant du général-major comte de Collorédo a été blessé d'un boulet de canon, & il a eu son cheval tué sous lui. J'aurois l'honneur de vous offrir une liste exacte des morts & des blessés, avec les noms des officiers qui y sont compris; mais les rapports particuliers des régimens ne me sont pas encore parvenus. Au reste je prie très-humblement votre Excellence de vouloir bien recommander tous les officiers, qui se sont trouvés à cette action; car ils méritent par leur valeur & leur conduite une protection distinguée.

(Signé) STEIN, lieutenant-général.

Des avis ultérieurs concernant l'affaire de Weiskirchen, du 26 Novembre, portent,

qu'à cette occasion 30 hommes des troupes ennemies ont été faits prisonniers par les nôtres, & qu'il est arrivé chez nous 90 déser-teurs prussiens.

La cour a encore publié à ce sujet ce qui suit. *Le rapport ultérieur, que le général d'infanterie baron d'Ellichshausen vient de faire de l'action, dans laquelle l'ennemi a été délogé dernièrement de Weiskirchen, con-zient les particularités, que c'est l'ennemi qui a brûlé le dit village, & que, n'ayant osé ni réoccuper ce poste ni se maintenir dans celui de Comeise, les troupes, qu'il avoit dans ces environs, sont actuellement toutes renfermées dans la ville de Jägerndorff & le petit village de Krottendorf, tout près de la ville. Il se confirme, que nous avons fait en cette action 30 prisonniers, & qu'il est arrivé chez nous près de 100 déserteurs prussiens.* Suivant la liste des morts & blessés, jointe à la relation du général d'Ellichshausen, le total est d'un capitaine-lieutenant & 36 soldats tués; un colonel, deux capitaines, un premier-lieutenant, un sous-lieutenant & 101 soldats blessés.

On vient d'achever un berceau d'yvoire monté en or, dont la gance & le cordon sont garnis de brillants. Cet ouvrage précieux, évalué à un million de florins, est destiné en présent à la Reine de France.

BERLIN (le 8 Décembre.) Le Prince Charles de Hesse-Cassel, feld-maréchal au service du Roi de Dannemarck, est parti d'ici après un petit séjour. — Le Prince-héréditaire

héréditaire de Brunswick est toujours à Troppau avec son corps, & le lieutenant-général de Stutterheim à Jægerndorff. Les Autrichiens les y inquietent presque tous les jours. Le 24 Novembre, ils attaquèrent le bataillon des volontaires de Steinmetz, nouvellement érigé, qui les repoussa avec beaucoup d'intrépidité. Le brave colonel qui le commandoit fut tué avec vingt hommes; mais le major de ce bataillon comte de Lusi, grec de l'isle de Céphalonie, en prit le commandement & foutint ce poste avec une grande présence d'esprit. Le 26, le général autrichien d'Ellrichshausen, commandant en chef, tâcha de forcer avec 12 bataillons quelques postes du corps de Stutterheim près de Jægerndorff; mais on ne peut dire que peu de mots de ce choc, savoir que l'ennemi s'étant avancé avec des forces supérieures, le colonel de Wendessen avec deux bataillons de Renzel, actuellement de Thyna, leur résista la baïonnette au fusil, jusqu'à ce que trois bataillons vinrent à son secours: alors l'ennemi fut obligé de se replier de tous côtés avec perte d'un canon, de 300 morts & de 75 prisonniers. Cependant les lettres de Vienne donnent l'avantage de cette action aux troupes impériales, ce qui prouve qu'elle n'a pas été bien décidée. Le nombre authentique des morts & blessés, qu'on voit dans la relation des Autrichiens, prouve que nos gens ont exagéré leur perte.

FRANCE.

PARIS (le 15 Décembre.) Le parlement a enregistré un édit du Roi , portant création de quatre millions de rentes viagères. Comme le préambule de cette piece est des plus remarquables , & que le dispositif contient les conditions mêmes de l'emprunt, nous l'insérerons ici dans toute son étendue.

LOUIS , &c. Ce que nous devons à la sûreté de notre royaume, à la protection de nos colonies, & à la grandeur de notre couronne, nous ayant déterminés à rétablir notre marine, nous avons employé de grands moyens pour y parvenir ; & nous l'avons élevée au plus haut degré, auquel elle ait jamais été portée dans ce siècle. Nous n'avons pu le faire sans des dépenses extraordinaires très-considérables ; & elles se sont encore accrues par les événemens, que les circonstances ont fait naître : obligés de porter des troupes au-delà des mers, d'ordonner de grandes levées de matelots, de garnir nos arsenaux, & de multiplier nos armemens dans nos ports, il n'a pas fallu moins qu'une vigilance active & l'ordre le plus sévère dans toutes les parties de nos finances, pour exécuter ces desseins, & remplir ces obligations, sans le secours d'aucune imposition nouvelle : & cependant, d'après le compte exact & circonstancié que nous nous sommes fait rendre, nous avons remarqué, que par ~~nos~~ suite de

réformes & d'économies, par l'attention donnée à plusieurs branches négligées de nos revenus, par une plus grande réserve dans la concession des graces, par le refus absolu & d'affaires onéreuses & d'intérêts inutiles dans les places & dans la finance, & par le bénéfice enfin des extinctions annuelles, nous étions ainsi parvenus à balancer nos revenus & nos dépenses ordinaires, & à pourvoir aux intérêts des emprunts particuliers, que nous avons été dans le cas de faire.

Enfin nous avons de plus reconnu, qu'indépendamment des fonds, destinés à des remboursemens, nous aurions encore, au-delà de nos dépenses ordinaires en tems de paix, un revenu libre, équivalant à l'intérêt du nouvel emprunt, que nous nous proposons d'ouvrir : nous avons, par de justes motifs, déterminé cet emprunt en rentes viagères, en le fixant à quatre millions de rentes, sous la déduction du dixième.

Indépendamment de ce secours, nous nous sommes ménagés d'autres ressources, qui ne seront point onéreuses à nos peuples ; en sorte que nous ne désespérons pas de pouvoir satisfaire encore aux dépenses de l'année prochaine, sans mettre aucune imposition extraordinaire. Nous nous y serions toutefois déterminés, du moins jusqu'à la concurrence de l'intérêt du nouvel emprunt, si, d'après la connoissance exacte que nous avons prise de la situation de nos finances, nous l'avions jugé nécessaire ; car nous envisagerons toujours comme une de nos étroites obligations,

de ne jamais emprunter sans avoir assuré l'intérêt des prêteurs, qui, se fiant à notre justice & à notre bonne foi, nous dispensent de recourir à des impositions proportionnées aux besoins de l'état, & dont le poids seroit trop aggravant pour nos peuples.

Nous aurions désiré sans doute de faire tourner au soulagement de nos sujets les fruits de nos diverses économies & des soins laborieux que nous avons pris ; c'étoit notre dessein & notre espérance : & , si des circonstances ont éloigné de nous cette satisfaction, nous ne cesserons de tendre à ce but ; car nous ne sommes conduits ni par des motifs d'ambition, ni par le désir d'acquérir des possessions nouvelles : contens de veiller au bonheur des fideles sujets, que la Providence a soumis à notre gouvernement, nous trouvons cette tâche assez grande ; & , animés du désir de la remplir, en même tems que nous soutiendrons de tous nos efforts la gloire de nos armes, nous concourrons avec satisfaction au rétablissement de la paix aussi-tôt qu'elle pourra se concilier avec les intérêts de notre royaume, le maintien de nos droits, & la dignité de notre couronne. A ces causes, &c.

ART. I. Nous avons créé & créons quatre millions de livres actuelles & effectives de rentes viagères, qui seront vendues & aliénées à nos chers & bien-aimés les prévôt des marchands & échevins de notre bonne ville de Paris, par les commissaires de notre conseil, qui seront par nous nommés, à les avoir & prendre sur tous les deniers provenans de nos droits d'aides & gabelles & cinq grosses fermes ; lesquels nous affectons, obligeons, & hypothéquons, par préférence

férence à a partie de notre trésor royal, au paiement des arrerages des dites rentes, qui pourront être acquises, soit sur une seule tête, à raison de dix pour cent par an, ou sur deux têtes, à raison de huit & demi pour cent aussi par an; le tout sans distinction d'âge, & au choix des acquéreurs.

II. Les arrerages des dites rentes seront sujets à la retenue du dixieme d'amortissement, & exempts à toujours des vingtiemes, quatre sous pour livre du premier vingtieme, & de toute autre imposition généralement quelconque, qui pourroit avoir lieu par la suite.

III. Les constitutions particulieres, qui ne pourront être moindres sur une seule tête que de cinquante livres, & sur deux têtes que de quarante-deux livres dix sous de jouissance annuelle, seront faites par les dits Srs. prévôt des marchands & échevins, indistinctement à tous âges, sur le pied de dix pour cent sur une seule tête, & de huit & demi pour cent sur deux têtes, à ceux qui en auront fourni les capitaux en deniers comptans, entre les mains du Sr. Micault d'Harvelay, garde de notre trésor-royal, pour jouir par les acquéreurs, leur vie durant, soit sur leurs têtes, soit sur celles de toutes autres personnes, que bon leur semblera; & les contrats seront passés par devant tels notaires au châtelet de Paris, que les dits acquéreurs voudront choisir, qui seront tenus de leur délivrer leurs dits contrats sans fraix; auxquels notaires sera par nous pourvû de salaires raisonnables.

IV. Le bureau sera ouvert en notre dit trésor-royal, immédiatement après la publication de notre présent édit, pour y recevoir les capitaux des dites rentes, qui auront cours, en quelque tems qu'elles soient acquises, du premi r jour du quartier, dans lequel les dits capitaux auront été fournis en notre trésor-royal, dont mention sera faite dans les quittances du dit garde de notre trésor royal.

V. Les fonds, nécessaires pour le paiement des dits arrerages, seront remis, selon les états qui en seront arrêtés en notre conseil, aux

payeurs des dites rentes, du produit de nos droits d'aides & gabelles & cinq grosses fermes, ainsi qu'il est d'usage pour le paiement des arrérages des autres rentes, tant perpétuelles que viagères, assignées sur nos dites aides & gabelles, sans que les dites rentes présentement créées puissent être retranchées ni réduites en aucun tems, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être.

VI. Toutes personnes, de quelque âge, sexe, & condition que ce puisse être, même les religieux & religieuses, qui peuvent avoir quelque pécule, pourront acquérir les dites rentes, en faire passer les contrats sous les noms qu'ils voudront choisir, avec les réserves de jouissance & autres clauses & conditions, qu'ils jugeront à propos, dont sera fait mention dans les quittances du garde de notre trésor royal, pour en jouir pendant la vie des personnes, qu'ils auront choisies, tant par eux que par ceux qu'ils nommeront, quand & ainsi qu'ils aviseront.

VII. Les arrérages des dites rentes seront payés de six en six mois, par les payeurs des rentes de notre hôtel-de-ville, en la même forme & manière que les autres rentes viagères, & conformément aux différens réglemens, qui ont été faits pour la police des dites rentes; la dépense du paiement desquelles rentes sera passée & allouée sans difficulté dans les comptes des dits payeurs, conformément aux contrats, qui en auront été passés.

VIII. Les rentes, qui auront été constituées sur une seule tête, seront payées jusqu'au jour du décès de ceux sur la tête desquels elles auront été constituées; & celles qui auront été sur deux têtes, seront payées jusqu'au jour du décès du survivant; le tout à ceux qui se trouveront en avoir droit, en rapportant avec l'extrait mortuaire en bonne forme, & autres pièces justificatives, la grosse du contrat de constitution; à compter du jour desquels décès seulement les dites rentes demeureront éteintes & amorties à notre profit.

IX. Les étrangers non naturalisés, demeurans

en notre royaume, pays, terres & seigneuries de notre obéissance, pourront, ainsi que nos propres sujets, acquérir les dites rentes, encore bien qu'ils fussent sujets des Princes & états, avec lesquels nous sommes ou pourrions être en guerre : voulons en conséquence, que les dites rentes & les arrérages, qui en seront dûs au jour du décès de ces rentiers, soient exempts de toutes lettres de marque & de représailles, droits-d'aubaine, bâtardise, confiscation, ou autres, qui pourroient nous appartenir, auxquels nous avons renoncé & renouçons, conformément à ce qui est ordonné pour les autres rentes du dit hôtel-de-ville, par l'édit du mois de Décembre 1674, & autres subséquens.

X. S'il survient quelques contestations sur le paiement des arrérages des dites rentes viageres, forme ou validité des acquits fournis par les rentiers, nous en attribuons la connoissance, cour & juridiction, en premiere instance, aux prévôts des marchands & échevins de notre bonne ville de Paris, pour être jugées sommairement & sans frais, sauf l'appel en notre cour de parlement de Paris, sans préjudice duquel les jugemens, rendus par les dits prévôt des marchands & échevins, seront exécutes par provision. *Si donnons, &c.*

Donné à Versailles au mois de Novembre, l'an de grace 1778, & de notre regne le cinquieme.

(Signé) LOUIS.

(Et plus bas) Par le Roi, (Signé) AMELOT.

Visa HUË DE MIROMENIL.

Vu au conseil. PHELYPEAUX.

Arrêt du conseil d'état du Roi, du 21 Novembre.

Le Roi étant instruit du zele & du désintéressement avec lequel le Sr. abbé de Lépée s'est dévoué depuis plusieurs années à l'instruction des sourds & muets de naissance, & du succès presque incroyable de sa

méthode (a), & S. M. voulant prendre sous sa protection un établissement aussi utile & en assurer la perpétuité &c, a ordonné & ordonne que par les commissaires établis pour l'exécution de l'arrêt du 23 Mai 1766 concernant les Ordres réguliers, il sera incessamment procédé à l'examen des moyens les plus propres à former dans la ville de Paris un établissement d'éducation & d'enseignement pour les sourds & muets de naissance des deux sexes, & proposé à S. M. tels statuts & réglemens qu'il appartiendra, tant pour la fondation que pour le gouvernement & direction du dit établissement; & en attendant qu'elle y ait pourvû définitivement, ordonne S. M. que sur la portion libre des biens que les monasteres des Céléstins situés dans le diocèse de Paris tenoient de la libéralité des Rois ses prédécesseurs, il sera sur les ordres du sieur Taboureau, conseiller d'état, & du sieur évêque de Rhodes que S. M. a commis & commet pour veiller particulièrement à tout ce qui peut accélérer & préparer le dit établissement, payé & délivré par les Srs. Bollioud, de St. Julien, commis à la régie des dits biens par les arrêts des 29 Mars & 6 Juillet 1776, les sommes qui seront jugées par eux nécessaires, soit pour la subsistance & entretien des sourds & muets qui seroient sans fortune, soit en général pour toutes les dépenses préparatoires du dit établissement, desquelles sommes il sera par les dits Srs. Bollioud, de St. Julien rendu un compte séparé dans la forme à eux prescrite par les dits arrêts : quoi faisant, &c.

Tout est préparé à la cour & à la ville pour annoncer au peuple l'accouchement de la Reine, qu'on attend au premier jour. Comme les Rois de France ont eu de tems immémorial la coutume de venir à Paris, le

(a) Voyez les Journaux du 15 Septembre 1776, p. 81. — 15 Mai 1777, p. 125. — 15 Juin, p. 306. — Deux vers de Mr. Papillon du Rivet, 15 Fev. 1778, p. 258.

troisième jour après la naissance d'un Dauphin, pour assister à un *Te Deum* solennel dans la cathédrale, & d'accepter ensuite un dîner à l'hôtel-de-ville, le corps de ville a sollicité la même grace, au cas que la Reine accouche d'un fils : l'on croit, que S. M. viendra du moins en cette capitale, pour assister au *Te Deum* de la métropole. La Reine a demandé, que l'agréable commission d'annoncer sa délivrance à la cour de Vienne soit donnée au comte Jules de Polignac, son premier-écuyer. Le baptême doit se faire sur le champ, L. M. voulant, dit-on, abolir l'usage d'ondoier les Princes & de différer leur baptême de plusieurs années. Le Roi d'Espagne sera le parrain de l'enfant à naître, & l'Impératrice-Reine la marraine.

Les lettres de Brest annoncent, que la division aux ordres de Mr. de la Motte-Piquet, chef d'escadre des armées navales, composée des vaisseaux du Roi le Saint-Esprit, le Conquérant & le Solitaire, commandés par Mr. de Montperoux, le chevalier de Monteil & Mr. de Briqueville, capitaine de vaisseau, est rentrée dans ce port après un mois de croisière. Elle s'est emparée pendant le tems qu'elle a passé en mer, de dix navires, savoir, de quatre vaisseaux lettre de marque; le Liverpool, de seize canons & cinquante-six hommes d'équipage; le George, de seize canons & quarante-deux hommes; la Revanche, de quatorze canons & quarante-deux hommes, & le Sandwich, de quatorze canons & trente-

deux hommes; du navire le Saint-Esprit, (reprise) de quatorze canons & trente-deux hommes; de la Fanny, vaisseau de transport armé de six canons, aiant cent hommes de troupes à bord, & de quatre brigs, ou schoonets formant ensemble quarante-neuf hommes d'équipage. — Mr. de la Touche Tréville, chef d'escadre, montant le Neptune, de 80 canons, est parti le 30 Nov. du port de Brest avec 7 vaisseaux de ligne, 7 frégates, & 40 à 50 navires marchands, qui avoient rendez-vous pour être sous sa conserve. L'Actionnaire, de 64 canons, commandé par Mr. de Proisy. (l'un des sept vaisseaux de l'escadre,) a été obligé de rentrer le lendemain, aiant perdu ses ancres & ses cables: il ne retournera apparemment en mer qu'avec le comte de Grasse ou le comte de Guichen, qui se disposent à appareiller chacun avec une escadre. La destination de celle du premier pour les Indes occidentales ne paroît plus douteuse, depuis que l'on sçait, que le comte de Bouillé, qui a apporté la nouvelle de la prise de la Dominique, s'y embarquera, ainsi que 800 hommes du régiment de Champagne. Quelques gens supposent, que cette escadre, forte de 5 vaisseaux de ligne, 2 frégates, & 3 corvettes, joindra aux isles la flotte du comte d'Estaing. Celle qui se rendra aux Indes-orientales sous les ordres du chevalier de Ternay, se prépare en diligence: le Diademe de 74, & le Réfléchi de 64 canons, qui en feront partie, sont entrés

trés dans le port pour être mailletés ou revêtus de clous, afin de les préserver des vers dans un si long voyage. — Le lord Windfor étant rétabli de ses blessures, a dirigé ses promenades vers cette capitale. Comme il est neveu de l'archevêque de Cantorbery, il s'étonne que le hasard ait voulu que son vainqueur soit neveu de l'archevêque de Paris.

On apprend d'Arras que dans l'assemblée générale des états de la province il a été résolu par acclamation, de faire incessamment construire & mettre en mer aux fraix de la province une frégate de la plus grande force armée en course, portant du canon de vingt-quatre livres de balle, qui sera nommé l'Artois; de charger les députés-généraux & ordinaires de choisir pour la commander & pour composer l'équipage, des gens de cœur & d'honneur qui promettent de mourir plutôt que de se rendre jamais; d'accorder entrée & séance aux états au commandant après qu'il aura conquis un vaisseau ennemi qui lui sera supérieur en forces; de réserver le produit des prises qu'il fera pour armer d'autres frégates dont les prises seront perpétuellement employées à en armer de nouvelles; de prélever sur ces prises le montant des récompenses que les états accorderont aux gens de l'équipage qui se feront distingués; d'assurer la protection & les faveurs des états aux femmes & aux enfans de ceux de ces braves gens qui seront tués dans les combats.

Il se confirme enfin , qu'une corvette , arrivée en 29 jours de Boston à Nantes , a apporté au ministère de France , des dépêches du comte d'Estaing , qui contiennent un Journal de tout ce qui lui est arrivé depuis son départ de Toulon jusqu'au 25 Octobre. Il en résulte , que , si ses opérations n'ont pas été plus avantageuses & plus décisives , c'est qu'il est arrivé (comme l'on sçait) trop tard en Amérique , ayant eu le malheur d'être retenu trop long-tems dans la Méditerranée. Ce vice-amiral , ayant pris des vivres pour 4 mois , est parti de Boston le 3 Novembre avec toute sa flotte , à bord de laquelle se trouvoient plusieurs Américains notables , & qui étoit suivie d'un nombre de vaisseaux marchands. Mr. d'Estaing n'a pas voulu , que la corvette , chargée de ses dépêches , le quittât avant le cinquième jour de navigation ; & alors elle ne s'est séparée de lui que par une brume épaisse , parce qu'il ne vouloit pas , qu'elle pût dire en Europe la route , que sa flotte avoit prise. Ainsi l'on en est réduit à cet égard à des conjectures fort incertaines. La plupart des spéculatifs présument , qu'elle s'est rendue à St. Domingue & à la Martinique , où l'on prétend qu'il a été fait des préparatifs pour la pourvoir du nécessaire.

La plupart des entretiens de cette ville roulent sur la gracieuse réception faite à Versailles aux marins qui y sont venus faire leur cour ; & l'on rapporte entre autre , " que Mr. de la Clocheterie , capitaine

de la Belle-Poule, s'étant trouvé ces jours derniers chez Mr. de Maurepas, à faire une partie de piquet, le Roi entra dans la salle à l'improviste : chacun voulant alors par respect abandonner le jeu à l'arrivée du Monarque, S. M. défendit que personne ne se dérangeât, & s'approchant de Mr. de la Clocheterie, à qui quelqu'un de la compagnie disoit dans ce moment, qu'il avoit beau jeu en main : "Oui, dit le Roi, Mr. de la Clocheterie a par-tout beau jeu"; sur quoi adressant la parole à cet officier; "mais, ajouta Sa Majesté, j'ai un reproche à vous faire, Mr. de la Clocheterie, que je n'aurois jamais cru que vous eussiez pu mériter; on vous taxe d'inconstance, ce... Oserai-je demander à V. M. comment j'ai pu m'attirer ce reproche de sa part?..." "Oui, oui, je sçais de bonne part que vous allez faire infidélité à la Belle Poule..." Ah Sire, je n'en ai pas la moindre idée..." Rien cependant n'est plus certain, continua S. M., car je vous annonce qu'il est enfin tems que vous l'abandonniez, pour prendre le commandement d'un vaisseau de 64 pieces..

Les francs-maçons qui forment la loge des Neuf-sœurs s'occupent depuis long-tems des préparatifs d'une cérémonie funéraire qu'ils se propoient de faire, pour honorer la mémoire du frere Voltaire, & pour suppléer ainsi, en quelque sorte, à celle que l'Eglise lui a refusée. Cette cérémonie a enfin eu lieu le 29 Novembre, au grand

Orient, ci-devant le noviciat des Jésuites. Pour la rendre plus solennelle, Mr. d'Alembert devoit se faire recevoir maçon, & y représenter l'académie françoise en la personne de son secretaire : mais le grand nombre des membres de cette compagnie, plus circonspect, a craint qu'après tout ce qui s'étoit passé, cette démarche ne scandalisât le public, ne réveillât le zele du clergé, & n'indisposât la cour. Ceci est devenu la matière d'une délibération de l'académie françoise qui a arrêté que Mr. d'Alembert ne se feroit point recevoir, quoiqu'il eût déjà donné sa parole. La loge, affligée de ne pouvoir faire cette importante acquisition, en a été un peu dédommée par celle du célèbre peintre Gréuse qui s'est fait recevoir. Après la célébration des mysteres interdits aux profanes, on a fermé la loge, & l'on s'est transporté dans une vaste enceinte en forme de temple, où la fête devoit avoir lieu. Le vénérable frere la Lande, le frere Franklin & autres savans se sont extrêmement distingués dans cette occasion (a).

(a) Comprendra qui pourra, comment des hommes fameux dans les sciences, regardés comme nos juges & nos maîtres dans l'usage de nos facultés intellectuelles, peuvent s'occuper sérieusement d'un tel balladinage, y attacher de l'importance & de la gloire ? Pour moi, j'avoue que quand je n'aurois pas d'autre raison de suspecter les fondemens de leur célébrité, celle-ci me paroitroit suffisante. Car le moyen de combiner des puérités semblables avec la solidité d'esprit,

Frere la Lande a fait un discours relatif à la cérémonie. Frere de la Dixmerie a prononcé l'éloge de Voltaire. Il a suivi la méthode de l'académie françoise, & a lu son cahier, ce qui refroidit beaucoup le panegyriste & l'auditoire. Frere la Dixmerie, le même qui a défié Voltaire en lui dressant un autel exclusif dans le temple du Seigneur *, s'est étendu trop amplement sur les œuvres du grand homme, qu'il a disséqués en détail, & n'a point assez parlé de la personne; nulle digression vigoureuse, nul écart, nul élan : on voïoit que l'auteur, continuellement dans les entrâves ne marchoit qu'avec une circonspection timide, qui l'obligeoit de faire de la réticence, sa figure favorite; le seul endroit où il se soit animé & où il ait mis un peu de chaleur, ç'a

* r. Mai
1778, p. 75.

d'esprit, la justesse & la maturité de jugement, sans lesquelles il me paroît qu'il est impossible d'être profondément versé dans les sciences? Comment cette lumiere douce & paisible de la raison, ce calme, cette sérénité de l'ame, si nécessaires pour bien saisir les rapports, si souvent imperceptibles, des principes & des conséquences, pour distinguer la vérité une dans le nombre infini d'erreurs qui l'imitent & lui ressemblent &c ; comment, dis je, ces conditions essentielles se trouveront-elles dans les têtes barbouillées des grimoires & des farces dégoûtantes d'un sabbat? Avant de prétendre à la gloire d'être savant, il faut, suivant la réflexion d'un ancien, être sage & raisonnable.

Scribendi rectè sapere est & principium & fons. Hor. a. p.

été dans son apostrophe aux ennemis de son héros, & après avoir dit tout ce qui pouvoit les toucher, les attendre. . . *Si sa mort enfin ne vous réduit pas au silence*, a-t-il ajouté, *je ne vois plus que la foudre qui puisse, en vous écrasant, vous y forcer* (a). Frere du Roucher a terminé la séance en déclamant un morceau du mois de Janvier de son ridicule & réellement fanatique poëme des *Mois*. Le zèle des gens de bien & la critique des littérateurs que ce jeune poëte a vû excités déjà contre son ouvrage quoiqu'il ne soit pas encore imprimé (b), a enflammé sa verve, & lui a fait dire des choses si extravagantes qu'on a de la peine à comprendre qu'une tête humaine ait pu les enfanter ; entr'autres, " que la terre où re-
 ,, pose un impie, est sacrée ; & que Dieu
 ,, doit nécessairement habiter dans les lieux

(a) Ce genre de fureur rappelle l'audace avec laquelle un philosophe menaça publiquement l'abbé Beauregard de *l'écraser pour le forcer au silence*. Ce célèbre orateur prêchoit, il y a un an, contre la licence, l'anarchie & l'impiété, parées du nom de philosophie. Tout-à-coup une voix s'éleva du milieu de l'auditoire : *Il faut lui lâcher un coup de fusil*. . . Que deviendra le genre humain quand cette secte de frénétiques aura atteint le degré de puissance auquel elle aspire ? Mr. de Voltaire a dit bien sagement : *qu'il vaudroit autant être sous l'empire immédiat de ces êtres infernaux qu'on nous peint acharnés contre leurs victimes*. Homel. sur l'ath.

(b) Voyez en un morceau dans le Journal du 15. Avril 1778, p. 567.

„ où les philosophes du jour sont enterrés „
 A ce dernier passage les enthousiastes de la loge ont crié *bis*, il y a eu des applaudissemens étourdissans. Mais le bruit de cette bacchanale, qui surpasse tout ce qu'on nous raconte des Mégeres & des Eumenides, a percé au-dehors, toute la ville de Paris en a eu connoissance, & on craint que le gouvernement n'en témoigne son indignation d'une manière éclatante. C'est peut-être l'époque où l'autorité se réveillera en France, comme elle s'est réveillée à Naples & en Espagne, contre ces sociétés mystérieuses qui s'élevent & s'étendent à la face des loix qui les proscrivent, au milieu des excès & des folies qui devroient les anéantir à jamais (a).

Mr. Linguet qui a promis au public des *anecdotes* philosophiques tout-à-fait curieuses, ne se presse pas de remplir sa promesse. Il essaie même dans le N°. 28., de donner le change à ses lecteurs, en faisant entendre qu'il lui faut du tems pour relire les ouvrages de V. & de J. J., avant que d'en parler. Mais des ouvrages imprimés ne sont pas des *anecdotes*. On assure que Mr. Linguet a été réduit au silence par la promesse d'une pension & par la menace de faire interdire

(a) Voyez différentes réflexions sur cette matière, avec la vraie notion de ces sociétés, dans le J. du 15. Mars 1775, p. 406. — 1. Mai 1778, p. 43. — 1. Avril 1777, p. 529 & autres citées là-même.

à son Journal l'entrée en France; car la toute-puissante philosophie ne manque pas de moyens d'opérer cette interdiction. Quoiqu'il en soit de cette nouvelle, elle vient d'être annoncée dans le *Journal politique de Deux-Ponts*, dont le rédacteur est assez bien au fait des affaires philosophiques. Cependant dans le N^o. 29, Mr. Linguet ne paroit pas d'intention de changer de sentiment & de langage. On y lit le passage suivant qui paroît remarquable, & sans doute aussi détestable aux charmans anonymes qui m'ont écrit tant d'honnêtetés*.

1. Nov.
1778, p. 388.

“ Il n'y a pas de nation au monde, il n'y en a jamais eu, il n'y en aura jamais, du moins de celles qui veulent se conserver, qui laisse impunément outrager ou ses Rois ou ses Dieux. Pâme nous, les réglemens politiques contre le blasphème & l'impiété sont rigoureux, trop rigoureux peut-être, parce qu'il en résulte une sorte d'impossibilité d'en poursuivre l'exécution: mais l'Eglise, qui, quoiqu'on ose affirmer le contraire, n'a jamais fait, ni provoqué des loix de sang, pour sa sûreté, ou sa vengeance; l'Eglise s'est presque restreinte à confondre les enfans rebelles qui la renient, avec les rejettons des familles étrangères qui la méconnoissent: ce n'est guere qu'à l'instant qui suit la mort, qu'elle s'aime contre eux d'une inflexibilité justifiée par le mépris qu'ils ont fait de sa tendresse. Tant qu'il leur reste un souffle de vie, elle ne désespère ni de leur docilité, ni de leur salut. Elle leur offre, elle est sans cesse prête à leur prodiguer les consolations, & les ressources spirituelles dont elle est dépositaire. Mais au moment où l'exécution de l'arrêt irrévocable de la nature ne laisse plus lieu à son ministère, où le lit funèbre arrosé de ses pleurs, n'est plus chargé que d'une masse insensible, à qui ses secours sont inutiles; si ses instances ont été rejetées, & qu'une opiniâtreté invincible, succédant à des écarts antérieurs,

ait causé un scandale dangereux, elle s'allume alors d'une colère, que la politique même doit approuver. Elle prononce un anathème moins fâcheux pour les restes glacés qu'elle flétrit, qu'utile pour réprimer la contagion d'un exemple redoutable. Elle refuse & ses prières à l'individu qui a dédaigné ses larmes, & une place à ses cendres, dans le terrain consacré par elle pour réunir, sous ses yeux, les ossemens de ceux de ses enfans qui l'ont consolée par une fin plus édifiante : enfin elle frappe le mort pour l'instruction des vivans. C'est assurément la plus douce de toutes les punitions, & si l'on veut la regarder comme une vengeance, ce sera encore la moins cruelle. Or Mr. de Voltaire étoit-il dans le cas de l'éprouver ? Ce ne seroit pas sérieusement que l'on pourroit agiter cette question. Un homme dont l'enfance même a été célèbre par des éclats irréligieux ; un homme dont l'âge mûr a été sacrifié presque entier à la propagation des préceptes irréligieux ; un homme dont la vieillesse n'a paru échauffée, nourrie que par un fanatisme irréligieux, qui à mesure qu'il approchoit du tombeau, sembloit s'emporter plus violemment contre l'antagoniste qu'il falloit cependant s'attendre à y retrouver, un tel homme pouvoit-il compter sur l'indulgence, même apparente, d'une puissance si ouvertement, si furieusement, si obstinément outragée ? „

Suite du traité avec les Américains.

XXII. Il ne sera permis à aucun corsaire étranger, non appartenant à quelque sujet de S. M. Très Chrétienne ou à un citoyen des dits Etats-unis, lequel aura une commission de la part d'un Prince ou d'une Puissance en guerre avec l'une des deux nations, d'armer leurs vaisseaux dans les ports de l'une des deux parties, ni d'y vendre les prises qu'il aura faites, ni décharger en autre manière quelconque les vaisseaux, marchandises ou aucune partie de leur cargaison : il ne sera même pas permis d'acheter d'autres

vivres que ceux qui lui seront nécessaires pour se rendre dans le port le plus voisin du Prince ou de l'Etat, dont il tient sa commission.

La fuite l'ordinaire prochain.

VERSAILLES (le 20 Décembre.) Hier à 11 du matin, la Reine est heureusement accouchée d'une Princesse.

Dans le dernier Journal, p. 555, à la marge on cite la page 414 au lieu de la page 410. — P. 567, l. 17, on cite la page 393 au lieu de la page 392. — P. 571, l. dern., de *l'orgueil plus original*, lisez *de l'orgueil le plus original*. N. B. Cette faute ne peut être que dans peu d'exemplaires. — P. 610, l. 16, *deux lieues*, lisez *douze lieues*. — P. 611, l. 7, *4 francs*, lisez *40 francs*.

